AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

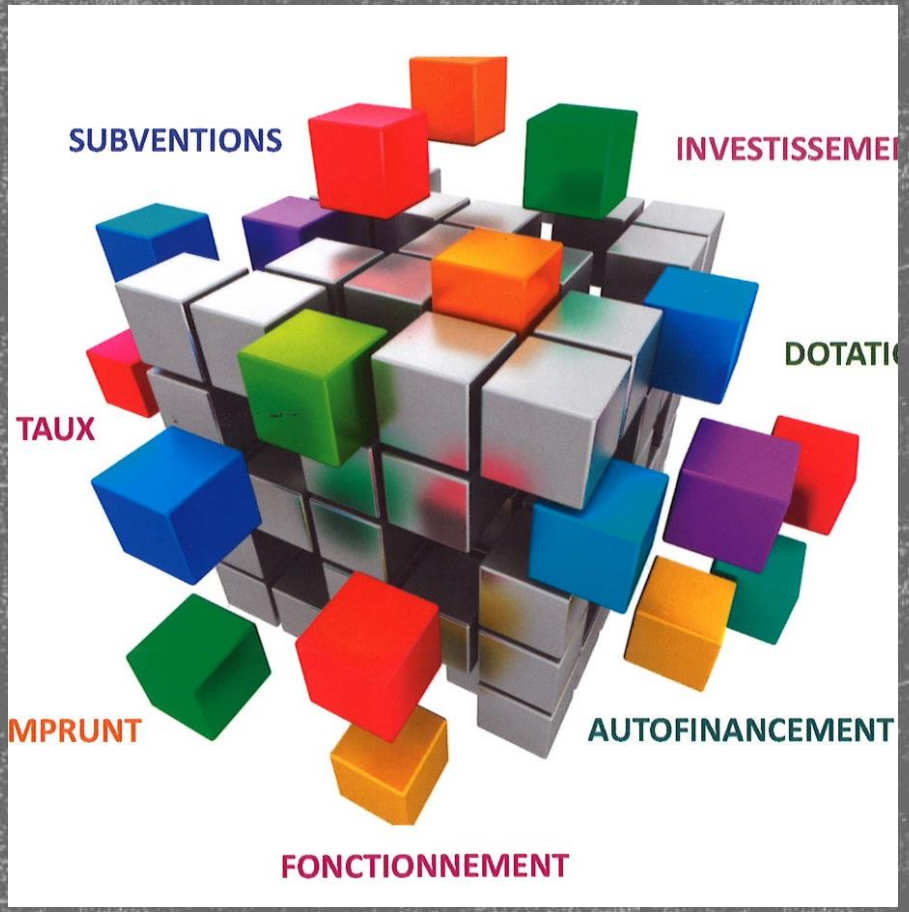

SOMMAIRE

AR Prefecture
006-210601361-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

Préalablement au vote du budget primitif, le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Pour contribuer à l'élaboration du document de synthèse qui doit être communiqué aux élus à cette occasion, la Caisse d'Epargne met à disposition un support établi par les experts du Groupe BPCE, responsables des études économiques de Natixis et consultants secteur public d'Ecolocale sur lequel la commune s'appui pour l'analyse macro économique.

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire	Aperçu de l'environnement macro-économique	Principales mesures relatives aux collectivités locales	Données utiles

•Objectifs du DOB et dispositions légales
•Rapport d'orientation budgétaire
	•Monde
	•Zone Euro
	•Zone France
		•Édito
		•LPFP 2023-2027
		•LF 2024
		  •Dotations
		  •Fiscalité
		  •Divers
			•Principales données financières 2024
			•Comptes de gestion 2022
			•Calendrier budgétaire
			•Adresses utiles

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

ROB & DOB CADRE JURIDIQUE

- **Objectifs et dispositions légales**

- Le rapport et le débat d'orientation budgétaire représentent une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Ils participent à l'information des élus et favorisent la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au **vote du budget primitif**.

- **Objectifs du DOB**
  - Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
  - Informer sur la situation financière

- **Dispositions légales : contexte juridique**
  - Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de **3 500 habitants** . *(Art. L.2312-1 du CGCT)*
  - En cas d'absence de ROB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale
  - Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget

AR Prefecture
006-210601365[illegible]
Reçu le 14/05/2024
Publié le 14/03/2024

ROB & DOB CADRE JURIDIQUE

- **Rapport d'Orientation Budgétaire**

- Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, présente à son Assemblée délibérante un rapport sur :
  - • les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
  - • les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
  - • la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

- **Pour les communes de plus de 10 000 habitants** le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

- Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

- **Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022** : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

ROB & DOB
CADRE JURIDIQUE

- **Délibération**

- Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

- **Compte-rendu de séance et publicité**

- Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance

- Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI.

- Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication.

- Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

EXEMPLE DE STRUCTURE D'UN RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

(inspiré des propositions de la DGCL – Ministère de l'Intérieur)

Contexte général :

Situation économique et sociale

Situation globale Situation de la collectivité

Situation et orientations budgétaires de la collectivité

Recettes de fonctionnement

- Concours de l'état
- Fiscalité
- Autres recettes (produits des services…)

Dépenses de fonctionnement

- Dépenses de personnel
- Subventions
- Autres dépenses de fonctionnement

Section d'investissement

- Dette
- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement

Programmation des investissements de la collectivité

- Projets « récurrents »
- Projets en phase d'études
- Projets à engager

Privilégier chaque année une présentation des mêmes indicateurs financiers (Epargne de gestion, Autofinancement, Endettement, …) pour permettre les comparaisons

Dégager les orientations en matière d'investissement, d'endettement, de fiscalité, de dépenses de personnel et d'effectifs, …

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

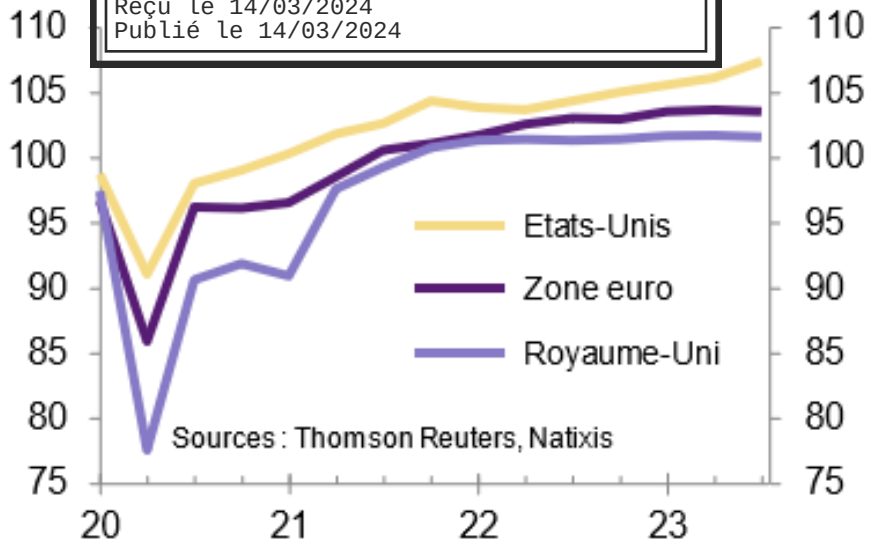

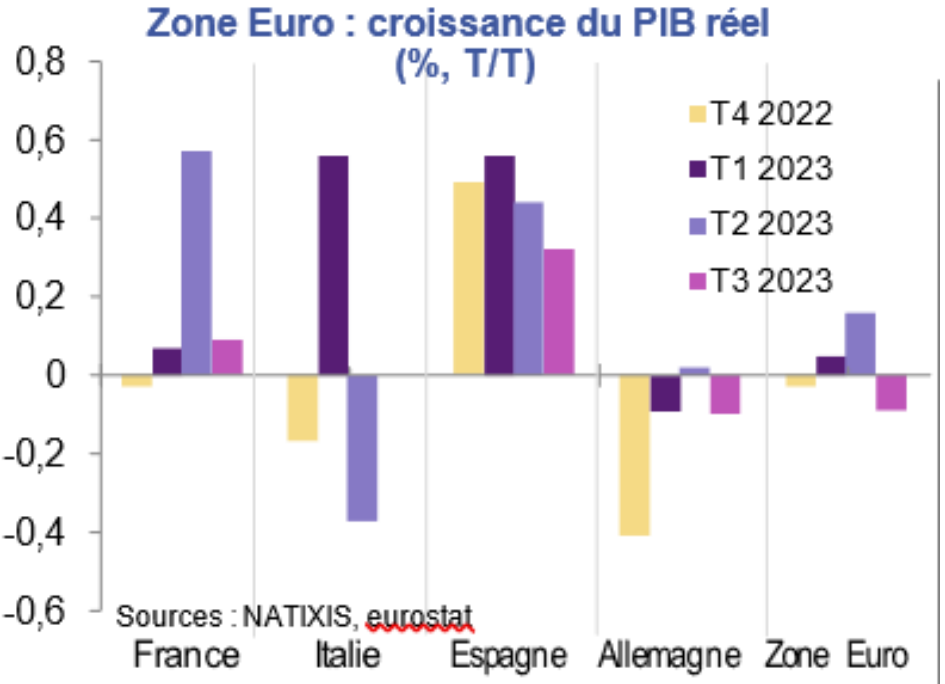

ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

- **MONDE une croissance modérée en 2023**
- Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés.
- Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, nous n'envisageons pour l'instant pas un tel scénario dans les économies développées avant 2024.
- La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3 en rythme annualisé, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparait toutefois que temporaire.
- En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%.

ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

- **ZONE Euro la dynamique de désinflation se poursuit**

- En zone Euro, après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières
- Nous prévoyons une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne en juin prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation.
- Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau prépandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

AR Préfecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

France La croissance est plus resiliente qu'attendu

- Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6 % après +6,8 % en 2021), la croissance économique s'est 2 montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.
- Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.
- L'autre bonne nouvelle concerne la bonne tenue des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 0,5% au T3, après +1,2% au T2. L'investissement des ménages a quant à lui poursuivi son repli (-1,1%) après déjà 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock contribue légèrement à la croissance du PIB (+0,3 point après +0,7 au T2).
- A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance légèrement sous 1% en moyenne cette année.

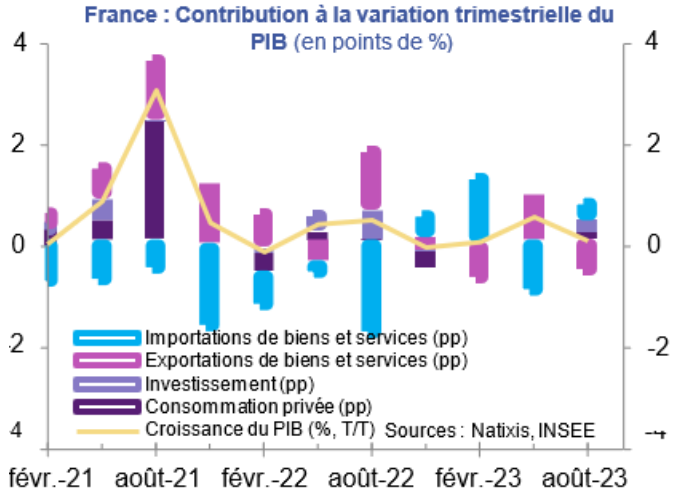

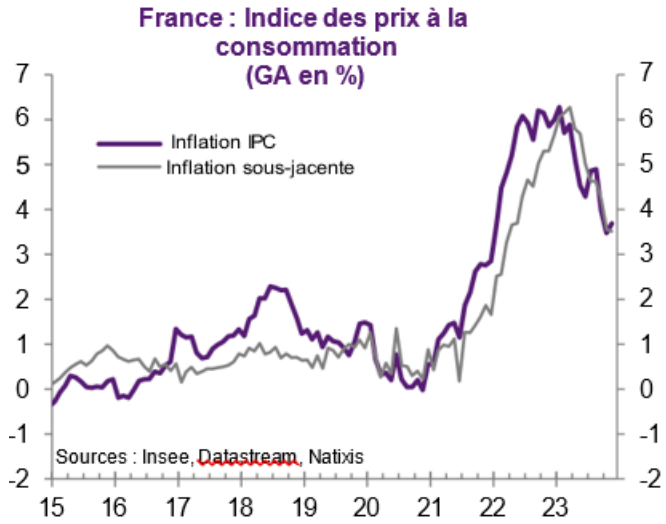

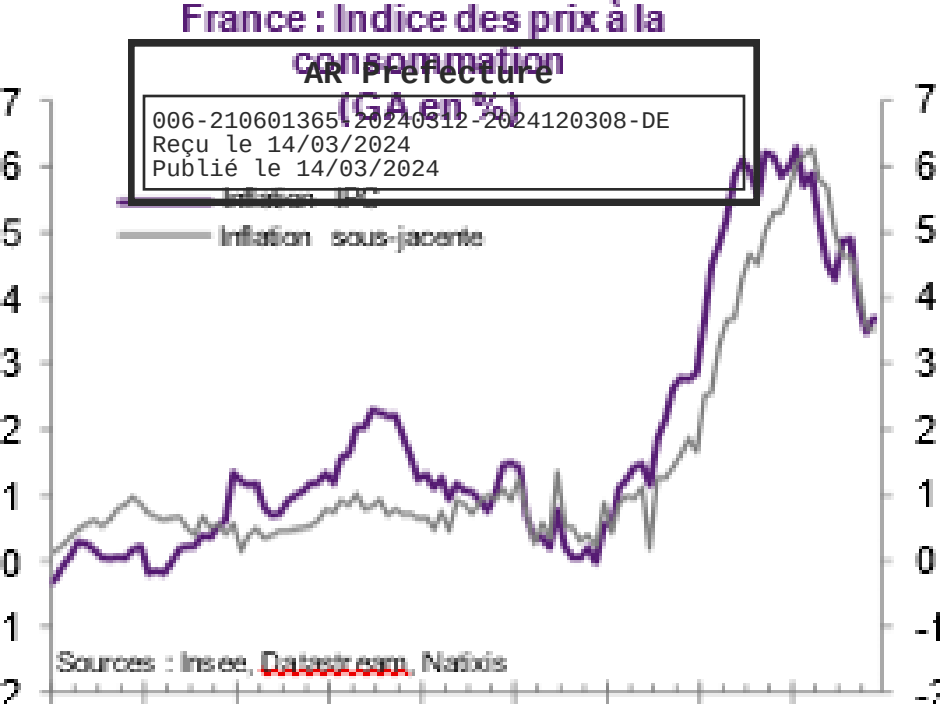

AR Prefecture
006-210601365-20240312-20240120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

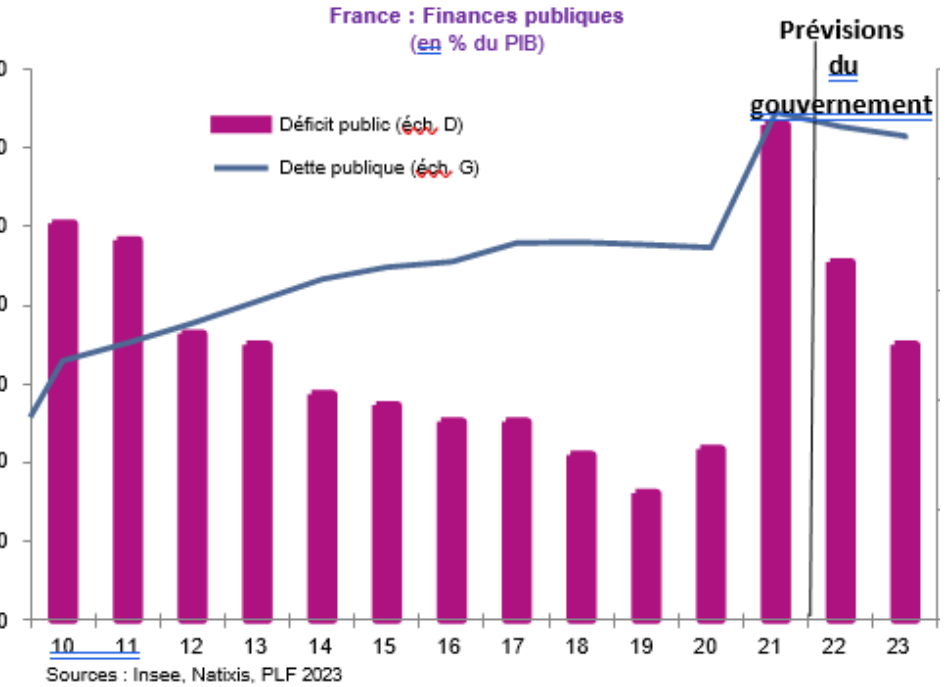

ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

- **France le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre**

- En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

- Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'inflation IPCH s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à 4,1%. L'inflation IPC a suivi la même évolution, passant d'un pic à 6,3% en février à 3,7% en décembre. L'inflation sous-jacente (IPC) reflue également, à 3,6% en novembre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

- Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars). Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité.

- Le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

- **France : Les perspectives d'emplois restent favorables**

- La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement- restauration et des services aux ménages. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Après avoir progressé de 0,4% T/T au T1, l'emploi salarié a ralenti au T2 et au T3 affichant une croissance de +0,1% T/T dans le secteur privé comme public. Au T3, 36 700 emplois supplémentaires ont été recensés après +26 800 emplois au T2. L'emploi se situe 0,8 % au-dessus de son niveau d'un an auparavant (soit +207 000 emplois) et dépasse de 4,8 % son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, soit plus de 1,2 million d'emplois supplémentaires, dont un tiers en contrats d'alternance.
- Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1% au T1 (son niveau le plus bas depuis T2 1982), à 7,2% au T2 et 7,4% au T3.
- En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au T1, en hausse de 0,4 point sur un an. Le taux d'activité des 15-64 ans s'est légèrement replié au T3, -0,1 point à 73,8% mais a augmenté pour les 15-24 ans (+0,8 point à 42,9 %).
- A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

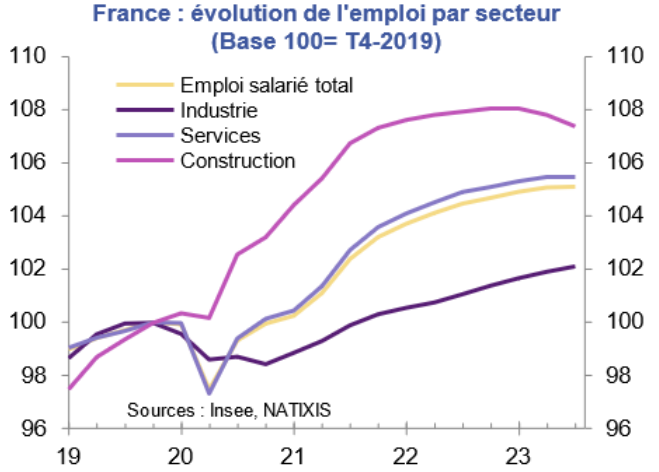

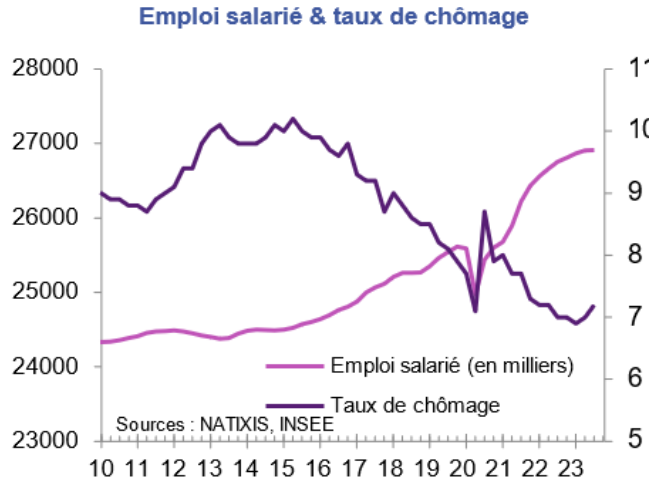

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

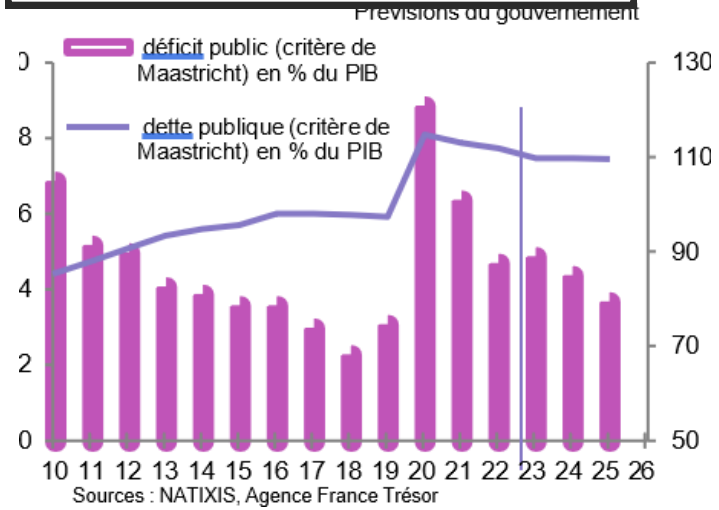

Prévisions du gouvernement		2022	2023f	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, GA	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0	50,9	51,3
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9	55,3	55,0
Dette publique	% PIB	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0	44,1	44,4

ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

- **France Le rétablissement des finances publiques sera lent**

- En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2
- D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards € des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (- 2,7% à horizon 2027).
- Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro

- La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024203CE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

ENVIRONNEMENT LFI 2024

Les mesures relatives aux collectivités locales

- Les règles du 49.3 ont permis au Gouvernement de faire passer le projet de loi de finances. Deux jours avant la parution au journal officiel, le Conseil constitutionnel a validé le texte à quelques mesures près.
- Projetée depuis 2022, la loi de programmation des finances publiques a été publiée le 19 décembre 2023. Son objectif est de calibrer **le retour de la France dans les clous européens de déficit et d'endettement**.
- **La transition écologique** s'impose dans les lois de finances successives. Une série d'amendements rend obligatoire (hors petites communes) une logique de budget vert. La dette verte apparaît elle-aussi dans le texte.
- En effet, il faut financer ces transitions. Les tensions sur les ressources, dotations mais aussi fiscalité (DMTO) et sur les charges (point d'indice, énergie…) pèsent sur l'autofinancement. Le niveau des taux et les tensions sur la liquidité limitent le recours à l'emprunt classique.

Dans un contexte restant fragile et incertain, ces mesures nécessaires seront-elles suffisantes pour maintenir l'investissement indispensable des collectivités ?

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

PERSPECTIVES LOCALES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

QUALITÉ COMPTABLE

SUIVI DE L'INDICATEUR DE PILOTAGE COMPTABLE

COMMUNE DE SOSPEL

***

EXERCICE 2022
PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

- L'indicateur de pilotage comptable (IPC) remplace l'indice de qualité des compteslocaux (IQCL) depuis 2021.
- Pour rappel, l'IPC prend la forme d'une note sur 100 correspondant au rapport entre
- le nombre d'items validés et le nombre d'items présents.
- Il est basé sur 35 contrôles comptables automatisés (CCA), répartis en 7 thématiques :
- • Thème "Immobilisations"
- • Thème "Provisions et dépréciation"
- • Thème "Fonds propres"
- • Thème "Stock"
- • Thème "Trésorerie"
- • Thème "Compte de tiers"
- • Thème "Produits et charges"
- Ces contrôles comptables reposent sur l'application de la réglementation (analyse des
- opérations, des soldes et cohérence des schémas comptables), telle qu'elle ressort
- des différentes instructions budgétaires et comptables. Ils sont automatisés via
- l'applicatif HELIOS et permettent la détection d'anomalies ou dysfonctionnements à
- corriger pour améliorer la qualité des comptes locaux.

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

PERSPECTIVES LOCALES

- Pour **2022,** l'indicateur de pilotage comptable (IPC) pour la commune de Sospel s'établit à

- **82,61 % pour 2022**
- 50,00 % en 2021
- 42,86% en 2020

- Tous types de collectivités confondues :
- 81,17 % au niveau national,
- 75,33 % au niveau départemental,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

QUALITÉ COMPTABLE

SUIVI DE L'INDICATEUR DE PILOTAGE COMPTABLE

COMMUNE DE SOSPEL

***

EXERCICE 2022
PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

PERSPECTIVES LOCALES

Les lignes directrices du budget 2024 s'articulent autour de **5 grandes orientations**

1. En matière fiscale : Respect de nos engagements de campagne avec aucune augmentation des taux communaux. Mesure qui s'inscrit dans la volonté de soutenir le pouvoir d'achat des Sospellois.

2. Dépenses : poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour permettre à la commune **d'avoir une capacité d'investissement**, de maintenir les concours financiers et en nature au tissu associatif, l'entretien du patrimoine existant, le maintien et le développement des services publics.

3. Endettement : Poursuite de la baisse de l'endettement de la commune **sans freiner l'investissement.**

4. Investissement :
Une réflexion globale sur des projets structurants est en cours de finalisation avec la rédaction d'un plan guide dans le cadre du dispositif "Petites Villes de Demain".

Pour 2024, nous souhaitons voir débuter d'importants investissements :

- *Rénovation de la **Mairie** Principale (budget de 1 200 000 € HT);*
- *Création du poste à essence;*
- *Déménagement de l'**office** de tourisme en lieu et place de l'ancien **Bar des platanes;***
- *Réhabilitation complète du city stade situé à proximité des écoles;*
- *Démarage du projet agro-touristique du Pré St Gervais;*
- *Sans oublier les projets du quotidien (WC publics, borne automatique, buvette Place des Platanes…).*

5. Recettes : Il est essentiel d'optimiser les recettes et de rechercher l'équilibre de certains services pour les faire perdurer.

Préfecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

▶ ***Sport, culture, vie associative***

- Réaliser des travaux d'urgence au Stade Municipal pour permettre d'avoir des vestiaires (algecos)
- Réhabiliter le city stade au niveau des écoles
- Travailler avec les services du département pour la création d'une salle multifonctionnelle
- Planifier et chiffrer la réhabilitation de l'ensemble architectural de la Place St Michel (clocher, façades, chapelles, calade)

▶ ***Logement***

- Créer une Zone d'Aménagement Différé en centre-ville pour facilier l'implantation de nouveaux logements

▶ ***Handicap***

- Reprendre la programmation « ADAP » avec une priorité sur la Mairie principale (installation d'un ascenseur)

▶ ***Voirie, espaces verts, patrimoine***

- Poursuivre la programmation annuelle de voirie, finaliser la piste du Portugalier
- Continuer le curage des vallons encombrés à la suite de la tempête Alex

▶ ***Développement économique***

- Soutenir le commerce et l'artisanat local.
- Travailler en collaboration avec les professionnels du territoire

▶ ***Développement durable***

- Acquisition de véhicules électriques et projet d'autoconsommation électrique sur des bâtiments publics

▶ ***Sécurité***

- Renforcement de la vidéo protection

AR Prefecture
006-210601305-20240312-20241203098-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

LE FONCTIONNEMENT

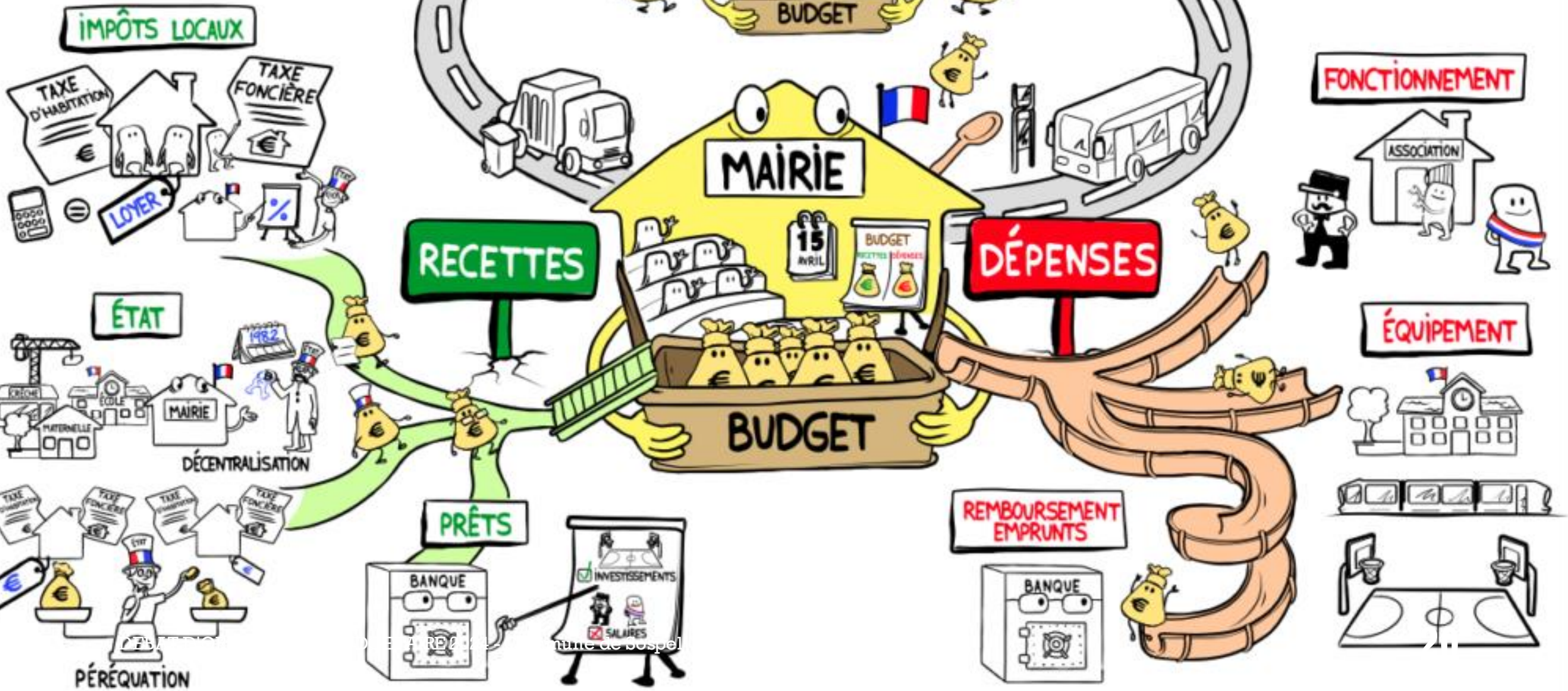

AR Prefecture
006-210601365-20240308-20240129308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Réel

DEPENSES	RECETTES
3 243 513,06 €	3 664 549,69 €
421 036,63 €	

Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement, il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

L'excédent permet de couvrir l'amortissement des investissements que la commune réalise.

AR Prefecture
006-210601365-20240308-20240308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Réel + ordres

DEPENSES	RECETTES
3 549 633,85 €	3 704 640,52€
155 006,67 € (2022 - 403 064,97€)	

22

Les opérations d'ordre non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement

AR Prefecture
006-210601365-20240313-20240129308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

A ce résultat de l'année, se rajoute le report de l'année précédente soit :

+ 1 527 375€

pour atteindre un résultat total en fonctionnement de :

+ 1 682 382 € - R002

Avec l'excédent de fonctionnement de 155 006,67 € nous devons être en mesure de financer l'annuité d'emprunt,
Le surplus doit nous permettre de financer la part communale des opérations d'investissement que la commune réalise.

Il est proposé de transférer au 1068 pour le financement de nos investissements pour les opérations clôturées et non amortissables

- *Le montant du capital d'emprunt 2023 soit : **108326 €***

- ***La part communale des travaux suivants :***
- *456.21 Piscine* — ***66370 €***
- *455.21 Salle des associations* — *Attendre la finalisation*
- *423.20 Les bâtiment du Bévéra* — *Attendre la finalisation*

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Orientations des recettes

- *Non évolution de la pression fiscale communale*
- *Maintien de l'équilibre pour les services*
- *Faire une veille sur les subventions et aides pouvant être obtenues*

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

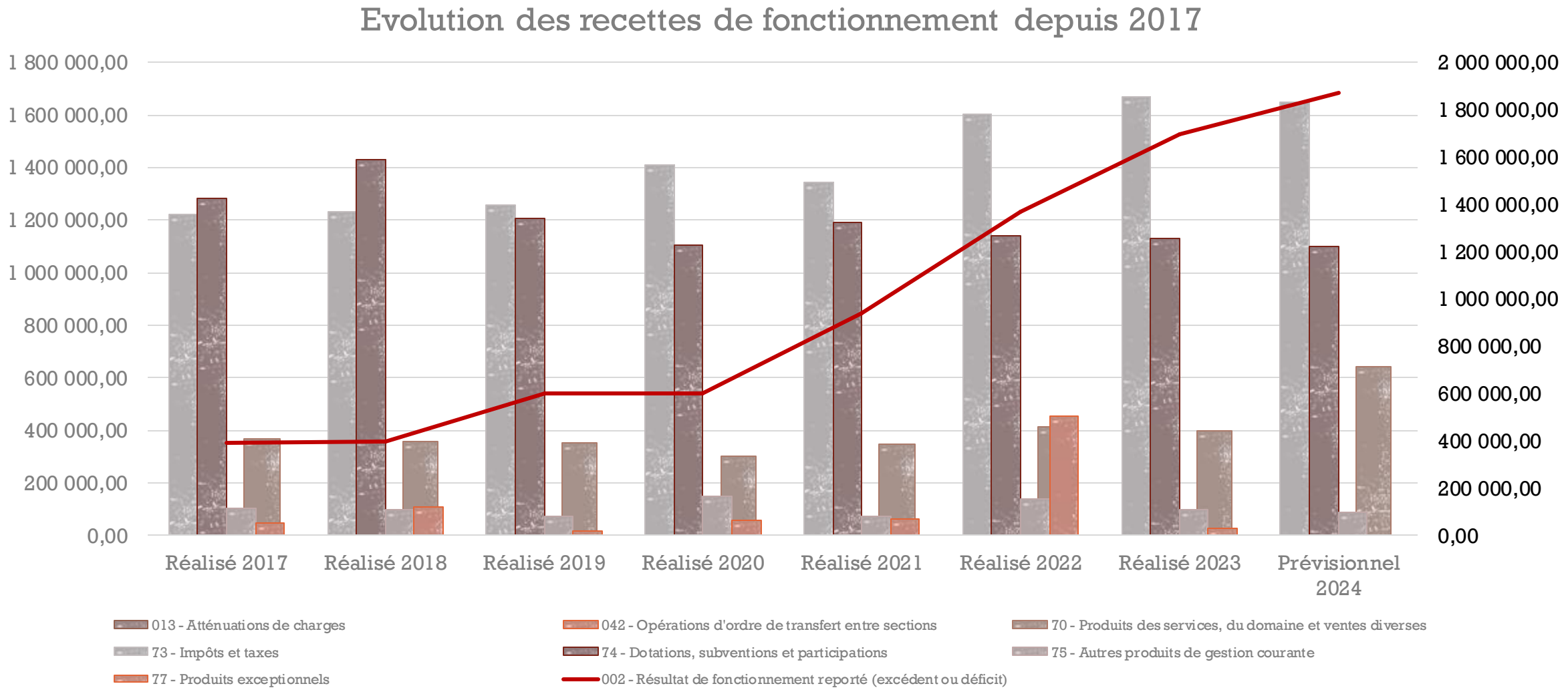

CHAPITRE 70
PRODUITS DES SERVICES

AR Préfecture
006-210601365-20240312-20241203 03-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

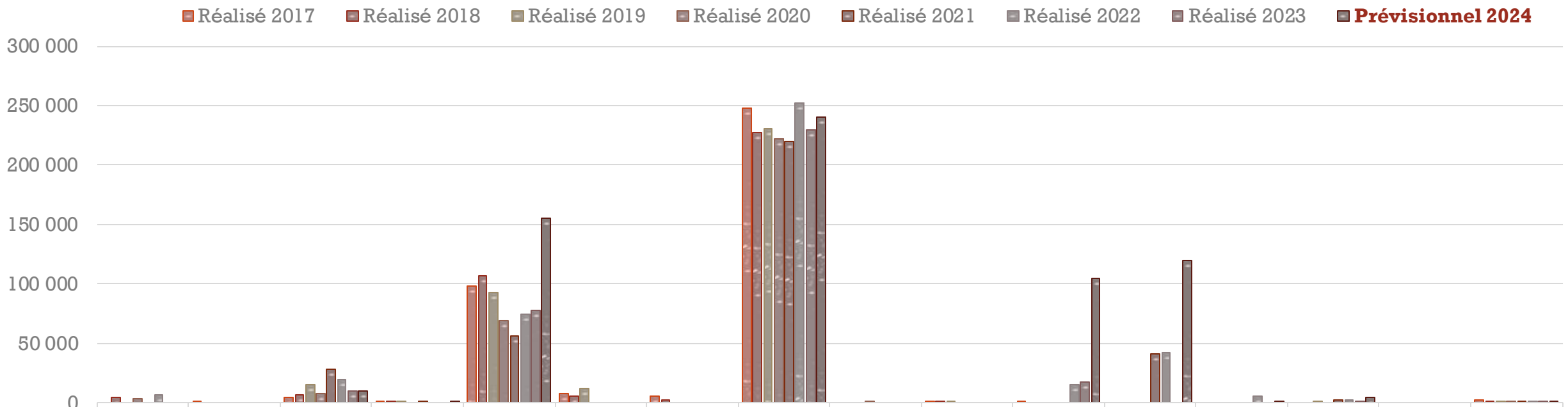

	Coupes de bois 7022	Menus produits forestiers 7023	Concession dans les cimetières (produit net) 70311	Redevances funéraires 70312	Redevance d'occupation du domaine public communal 70323	Redevances et droits des services à caractère culturel 7062	A caractère de loisirs 70632	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigneme 7067	Autres prestations de services 70688	Autres marchandises 7078	Locations diverses (autres qu'immeubles) 7083	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles 70841	Aux communes membre 70845	par les C.C.A.S 70873	Par les communes membres du GFP 70875	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv 7088
Réalisé 2017	0	50	4 679	920	98 444	7 625	5 922	248 049	0	1 440	78	0	0	0	0	2 071
Réalisé 2018	4 263	0	6 344	600	106 988	5 930	2 522	227 282	0	670	0	0	0	0	0	1 081
Réalisé 2019	0	0	15 465	440	92 849	12 365	0	230 696	0	1 178	0	0	0	1 000	0	870
Réalisé 2020	2 992	0	7 468	0	68 883	0	0	221 997	80	0	0	0	0	0	0	270
Réalisé 2021	0	0	28 201	340	55 540	0	0	220 096	0	0	0	41 333		2 000	0	340
Réalisé 2022	6 000	0	19 336	0	73 891	0	0	252 317	0	0	14 988	41 935	5 132	2 000	0	340
Réalisé 2023			10 000		77 526			229 361			16 872			500		500
Prévisionnel 2024			10 000	1 000	155 000			240 000			105 000	120 000	1 500	4 000		500

AR Prefecture
006-210601361-20240312-20240308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC + PÉRISCOLAIRE + LOC DIVERS

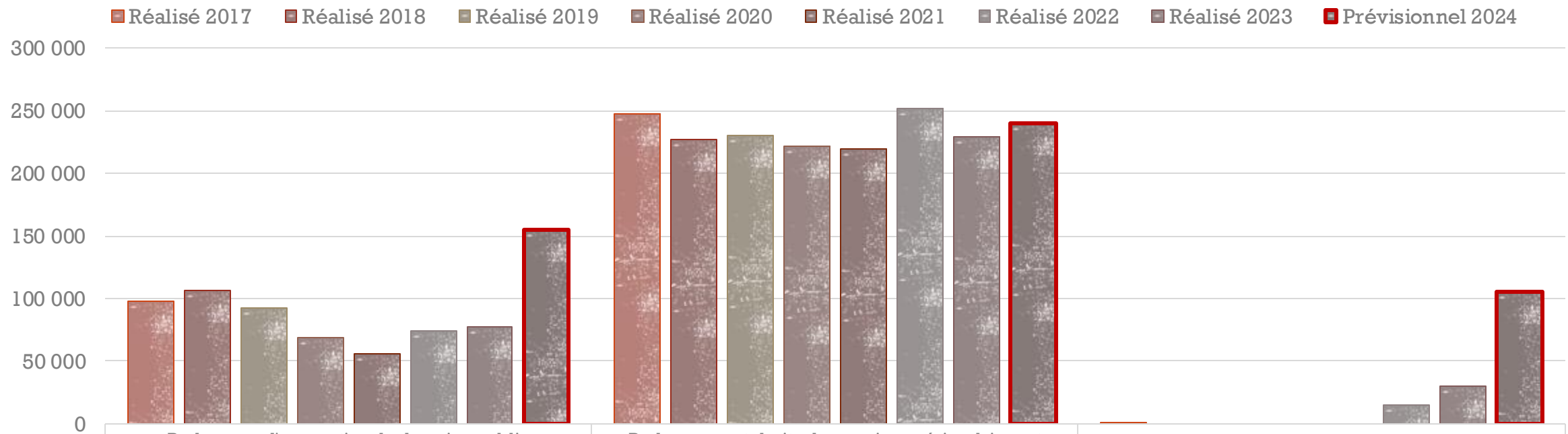

	Redevance d'occupation du domaine public communal	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigneme	Locations diverses (autres qu'immeubles)
	70323	7067	7083
Réalisé 2017	98 444	248 049	78
Réalisé 2018	106 988	227 282	0
Réalisé 2019	92 849	230 696	0
Réalisé 2020	68 883	221 997	0
Réalisé 2021	55 540	220 096	0
Réalisé 2022	73 891	252 317	14 988
Réalisé 2023	77 526	229 361	30 000
Prévisionnel 2024	155 000	240 000	105 000

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

PRÉVISIONNEL 2024

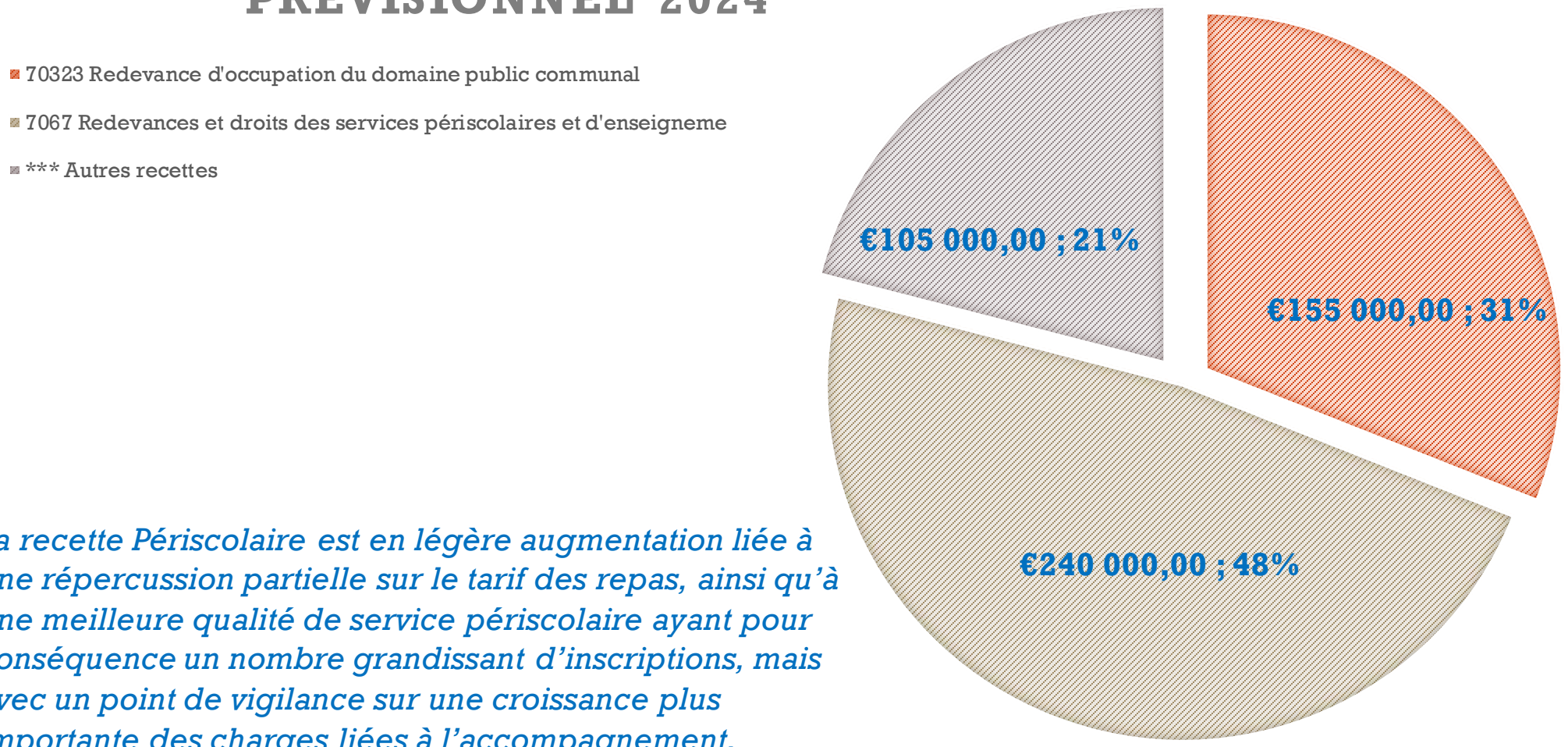

La recette Périscolaire est en légère augmentation liée à une répercussion partielle sur le tarif des repas, ainsi qu'à une meilleure qualité de service périscolaire ayant pour conséquence un nombre grandissant d'inscriptions, mais avec un point de vigilance sur une croissance plus importante des charges liées à l'accompagnement.

AR Prefecture
006-210601365-20240312-20241203088-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

RECETTES DES DOMAINES

RAPPORT D'ACTIVITES

1. Où se situe votre aire ?

	Votre aire	Moyenne régionale	Moyenne réseau
Nombre de nuits	5 098	2849	3105
Chiffre d'affaires	66 445 €	35 526 €	39 503 €
Taux de fréquentation	45,1%	32,4%	31%
Ratio financier à l'emplacement	2 143 €	1265 €	1 419 €
Durée moyenne des séjours *(en jour)*	2,1	1,6	1,5
Avis clients	3,7/5	3,8/5	3,9/5

- *Pour la première année complète l'aire de Camping-Car est bien au rendez-vous en tenant toutes ces promesses.*
- *CA restitué à la commune*
  - **31 000 €**

Site internet et application mobile

Tarifs, services, photos, localisation géographique, disponibilités en temps réel, avis clients, réservations, lieux d'intérêts touristiques sont les éléments indispensables aux touristes itinérants visibles sur nos supports.

770 000

C'est le nombre de téléchargements de l'application mobile

Newsletter, presse et réseaux sociaux

Chaque semaine, deux newsletters sont envoyées à nos 900 000 clients. Elles mettent en avant vos destinations touristiques, les événements et les actualités du réseau.

Presse
3
C'est le nombre de fois où l'aire a été mentionnée dans la presse.

Newsletter
10
C'est le nombre de fois où l'aire a été mentionnée dans une newsletter.

3. Votre région en quelques chiffres

Provence Alpes Côte d'Azur

Top 10 des aires

	Nombre de nuits		Notes clients
1	Port Saint Louis du Rhône (13)	1	Bédoin (84)
2	Bédoin (84)	2	Le Thoronet (83)
3	Fontaine de Vaucluse (84)	3	Cabasse (83)
4	Sospel (06)	4	Le Val (83)
5	Montauroux (83)	5	Isola (06)
6	Malaucène (84)	6	Port Saint Louis du Rhône (13)
7	Goult (84)	7	Saint Julien le Montagnier (83)
8	Le Val (83)	8	Vinon sur Verdon (83)
9	Crots (05)	9	Montauroux (83)
10	Sausset les Pins (13)	10	Fontaine de Vaucluse (84)

Répartition de la clientèle étrangère

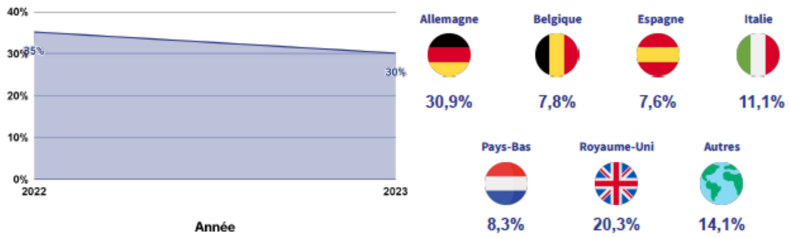

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

CHAPITRE 73 IMPÔTS ET TAXES

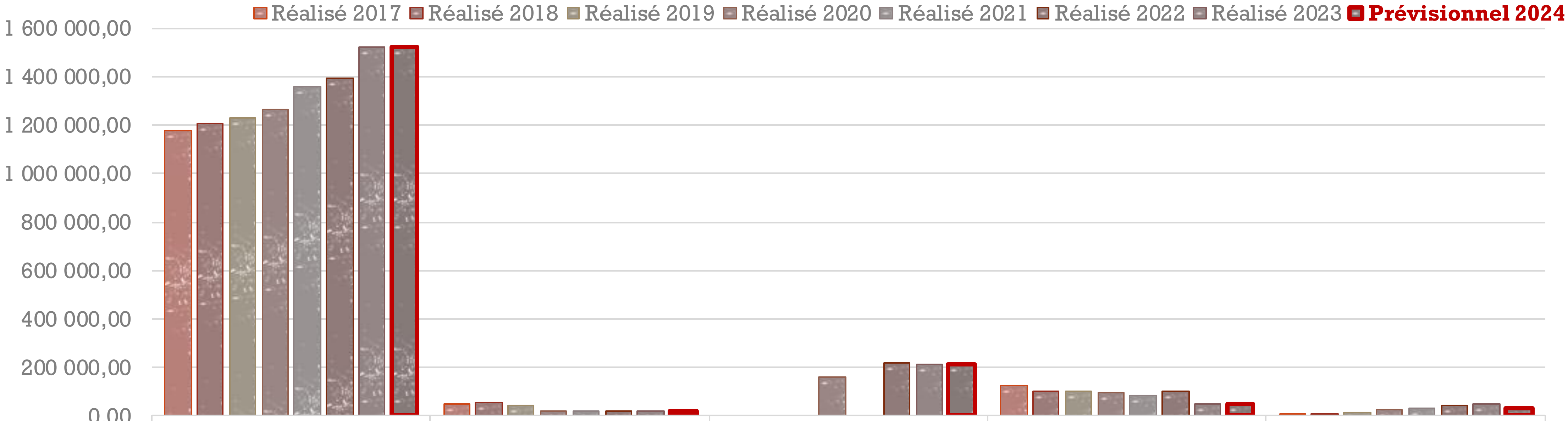

	Impôts directs locaux 73111	Attribution de compensation 73211	Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5 000 hab 73224	Taxe sur la consommation finale d'électricité 7351	Taxes de séjour 7362
Réalisé 2017	1 176 308,00	49 471,00	0,00	123285,08	6665,6
Réalisé 2018	1 209 472,00	51 936,00	0,00	101957,28	1199
Réalisé 2019	1 232 773,00	43 558,00	0,00	101535,92	16200,44
Réalisé 2020	1 264 349,00	19 643,48	157 578,00	97165,51	24655,66
Réalisé 2021	1 357 698,00	18 007,00	0,00	85562,73	33083,56
Réalisé 2022	1 396 469,00	19 643,48	216 471,00	101313,68	41936,98
Réalisé 2023	1 523 124,00	19 643,48	215 209,00	51199,66	46383,46
Prévisionnel 2024	1 520 000,00	20 000,00	213 000,00	50000	30000

CHAPITRE 73 - IMPÔTS ET TAXES

Préfecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

Prévisionnel 2024

Taxe	Base 2022	Bases Prévisionnelle 2023	Augmentation des bases	Recettes 2023
TF	3 614 179	3 890 000	+ 275 821 € (+7%) (2022 + 165 007 €)	977 168 €
TFNB	44 587	47 700	+ 3 113 €	16 018 €
TH Secondaire	1 718 433	1 840 441		285 268 €
TH compensé	3 148 044 Base 2017			231 414 €

Nos bases sont estimées à **929 €/habitant** contre une moyenne nationale à +1240 € sur les communes de mêmes strate (Entre 3500 et 5000 habitants)

Taxe	Tx Sospel	Tx moyen	
TH Secondaire	15,50%	14,68%	742 k€
TF	25,12%	37,76%	501 k€
TFNB	33,58%	49,16%	15 k€

Le produit de la Taxe Foncière correspond a une moyenne de 234€/habitant contre une moyenne national à +468 € sur les communes de mêmes strates (Entre 3500 et 5000 habitants)

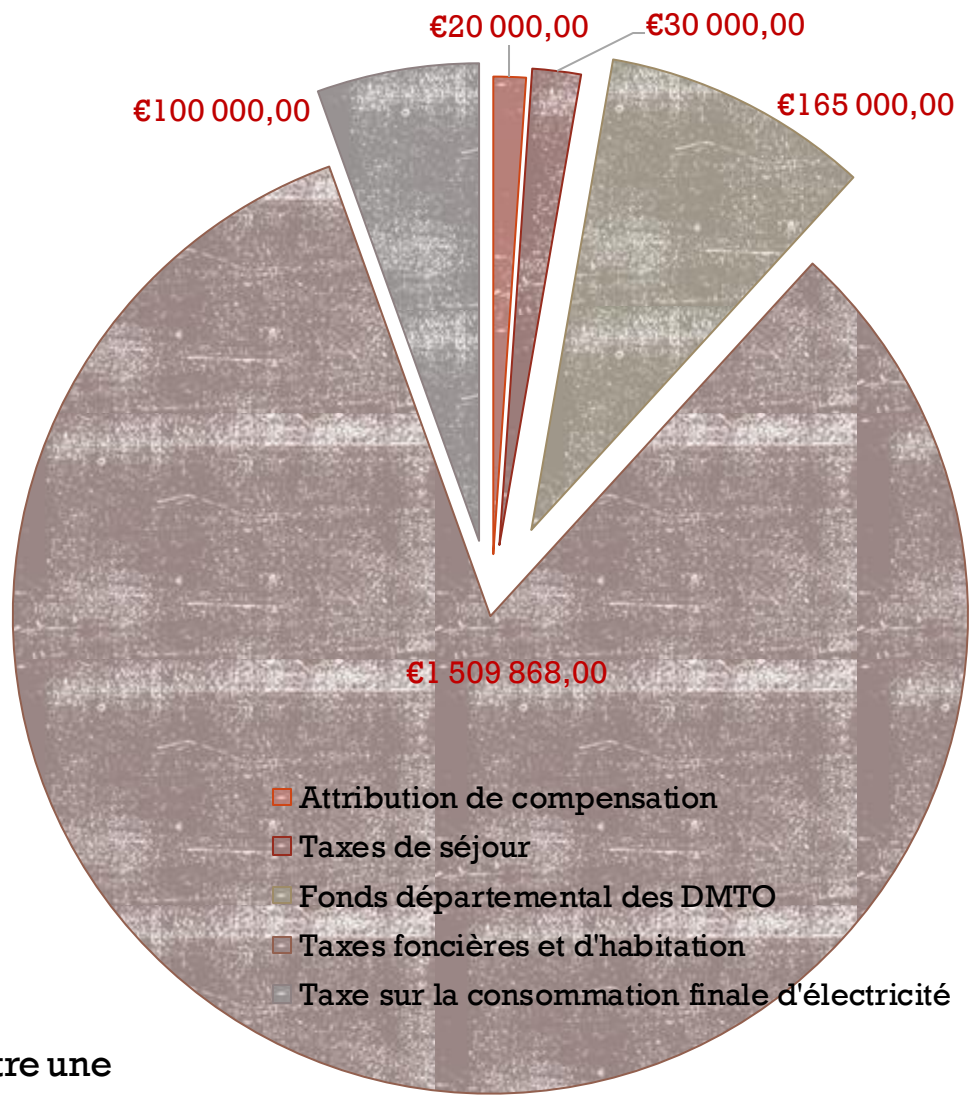

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

CHAPITRE 73 - IMPÔTS ET TAXES

Estimation de produit					Taux de surtaxe (pouvant varier de 5 % à 60%)						
	Base Prévisionnelle THS 1259-2023	montant base avec minoration -5 % et -15%	taux voté 2023	Montant produit prévisionnel THS sur lequel on applique la surtaxe	**5,00 %**	**10,00 %**	**20,00 %**	**30,00 %**	**40,00 %**	**50,00 %**	**60,00 %**
avec minoration des bases -5 % (fourchette haute)	1 840 441,00	1 748 419	15,50 %	271 004,94	13 550	27 100	54 200	81 301	108 401	135 502	162 602
avec minoration base -15 % (fourchette basse)	1 840 441,00	1 564 375	15,50 %	242 478,10	12 123	24 247	48 495	72 743	96 991	121 239	145 486

Auparavant, seules les communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de 50.000 habitants, où un « déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraîne des difficultés sérieuses d'accès au logement », pouvaient majorer la taxe d'habitation.
Dorénavant, le critère des 50.000 habitants étant abandonné, les petites villes peuvent se livrer au vote d'une surtaxe pour faire comme les grandes à l'instar d'Arles, Biarritz, Nantes, Lyon, Paris ou Nice qui ont voté la majoration maximale de +60 %.

Majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est un levier de fiscalité pour financer une politique volontariste en faveur des résidents permanents.

Dans un contexte de crise du logement, cette mesure vise à dissuader les propriétaires de laisser leurs biens inoccupés.

FISCALITÉ –
EVOLUTION DES TAUX DE 2012 À 2024

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

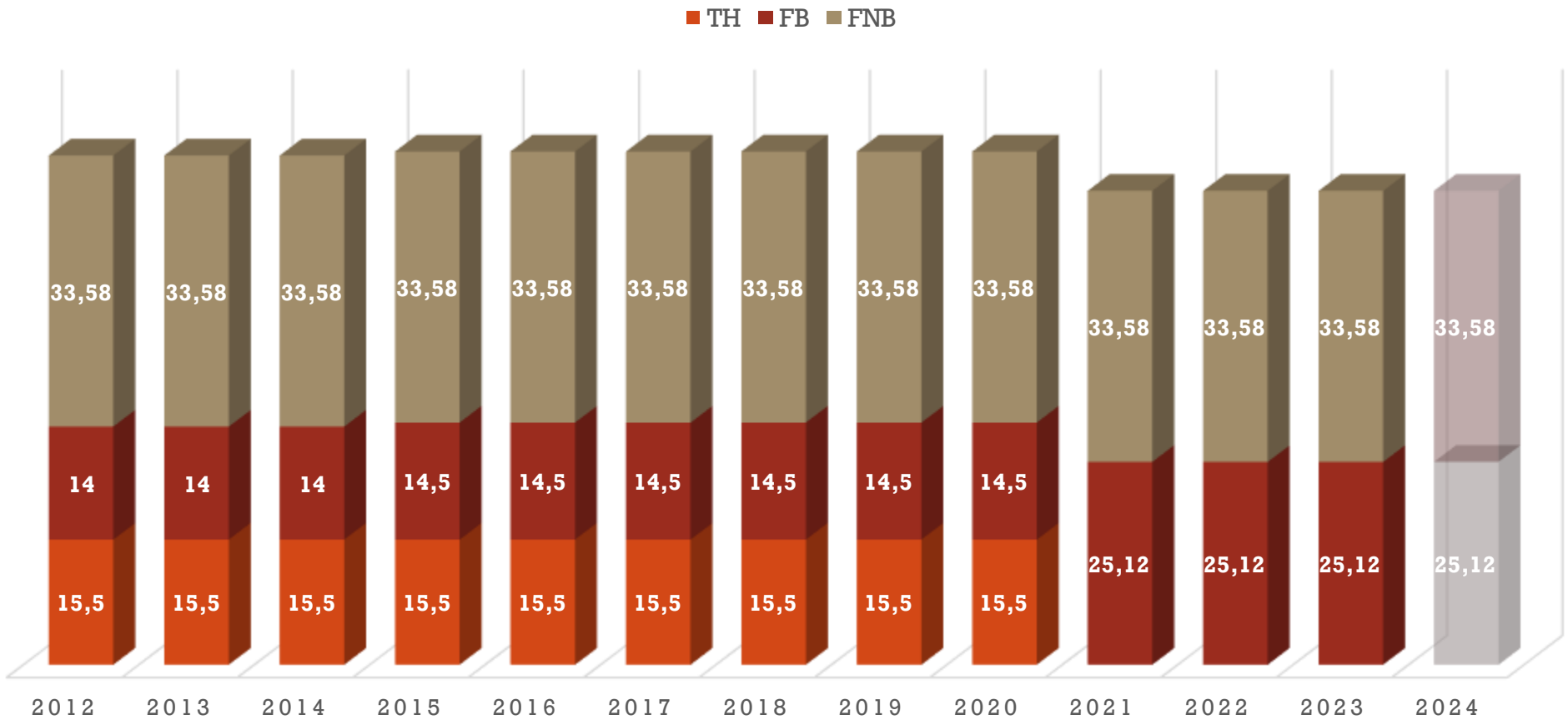

La dernière augmentation des Taux d'imposition sur la Taxe foncière remonte à 2015 +0,5%

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

FISCALITE - EVOLUTION DES BASES DEPUIS 2012

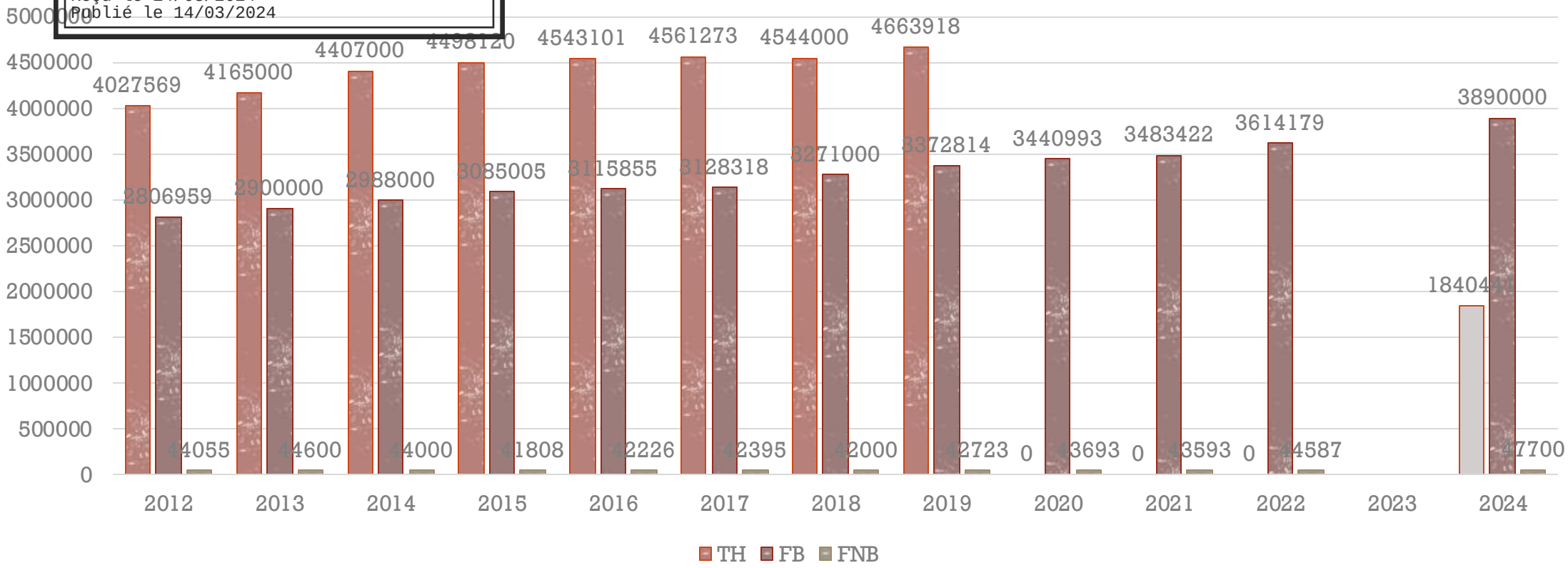

Seules les bases sont assujetties à des augmentations annuelles annoncées en léger recul sur 2024 + 5% (7% en 2023)

- Base TH pour 2023 sur les résidences secondaires représente 45% sur les dernières bases connues (2019)
- Base TF de + 23% depuis 2012
  - pour les bases de la Taxe Foncière **+7% pour 2023** vs +3,5 % pour 2022

2023 marque la fin de la taxe d'habitation, la commune touche de l'Etat une compensation indexée sur **2017**

FISCALITÉ AR EVOLUTION DES BASES

Préfecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	14,50 %	0,116 %	%	11,80 %	0,201 %	13,00 %	0,408 %	
ıux 2020	14,50 %	0,113 %	%	10,62 %	0,205 %	13,00 %	0,403 %	

Commune : SOSPEL (136), ALPES-MARITIMES (06)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2020	25,12 %	0,113 %	%	0,205 %	13,00 %	0,403 %	
Taux 2021	25,12 %	0,194 %	%	0,189 %	13,00 %	1,04 %	
	=	+		-	=	+	

Taxes foncières 2022	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	25,12 %	0,194 %	%	0,189 %	13,00 %	1,04 %	
Taux 2022	25,12 %	0,201 %	4,00 %	0,186 %	13,00 %	1,08 %	

Mais au-delà des bases qui augmentent, les taxes payées par les administrés de la commune servent pour d'autres organes délibérants qui peuvent aussi voter des augmentations.

Le transfert de compétences à la CARF :

- Les ordures ménagères dont le taux est de 13% en maintien depuis 2016 *(2015 12,50 %)*
- La GEMAPI en augmentation en 2021 de 0,403% à 1,04%, 1,08% en 2022 et 1,34% en 2023
- La CARF après avoir augmenté le taux de 0,113% à 0,194 % en 2021 et 0,201% en 2022 baisse a 0,166% en 2023

CHAPITRE 74

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Préfecture
076-210601361-20240312-20241201108-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

Fonctionnement - Recettes

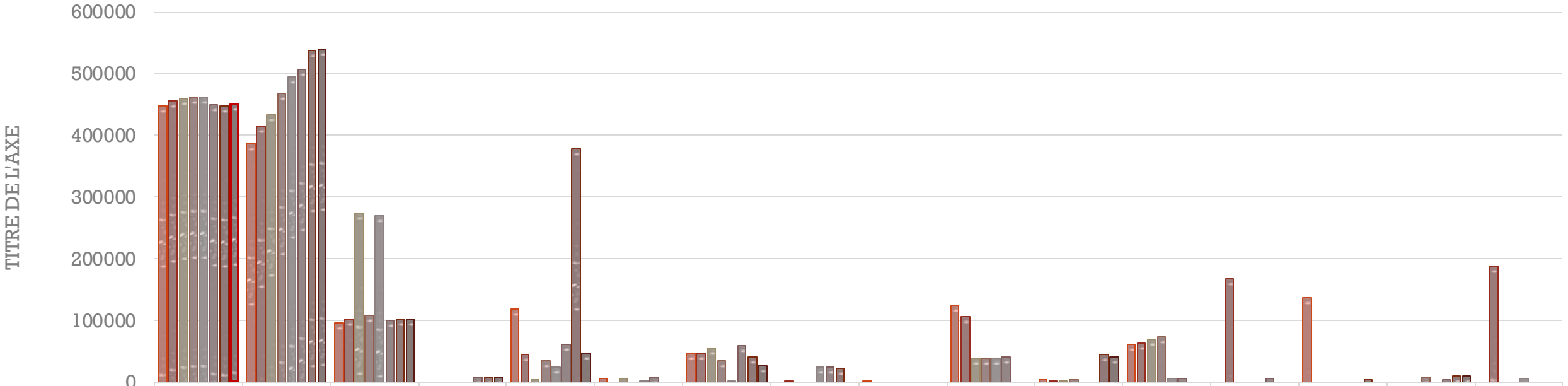

	Dotation forfaitaire	Dotation de solidarité rurale	Dotation nationale de péréquation	FCTVA	Autres	Régions	Départements	Autres organismes	Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	Compens. relèv. seuil personnes assujetties versement mobilité	Autres	Dotation de recensement	Autres attributions et participations
Réalisé 2017	448458	385991	95398		118028,49	6000	46000	0	330	123293	2834	61123	0	135903	0	0
Réalisé 2018	455667	414710	102403		43478,92	0	47415	200	0	105817,23	2361	63780	167790	0	0	188008
Réalisé 2019	459804	432398	272720		4086,26	6500	55320	0	0	38944	2405	69258	0	0	0	0
Réalisé 2020	461918	468558	107807		33406,8	0	35000	0	0	39096	2451	72895	0	0	7506	0
Réalisé 2021	462447	494340	270614		23526,01	939,04	939,04	24409	0	39096	0	4968	0	0	0	5000
Réalisé 2022	449112	507061	99991	7398,73	61742	7900	59251	23216		39318		5063	5163		4000	
Réalisé 2023	448410	537639	101544	8080,52	378948,83		41243	22580			43455			4000	9000	
Prévisionnel 2024	450000	540000	102000	8000	47000		27000				40000				9000	

CHAPITRE 74
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Préfecture
06-210601361-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

Prévisionnel 2024

- Dotation de solidarité rurale
- Dotation nationale de péréquation
- Dotation forfaitaire
- Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle
- Autres
- Département
- Autres Organismes

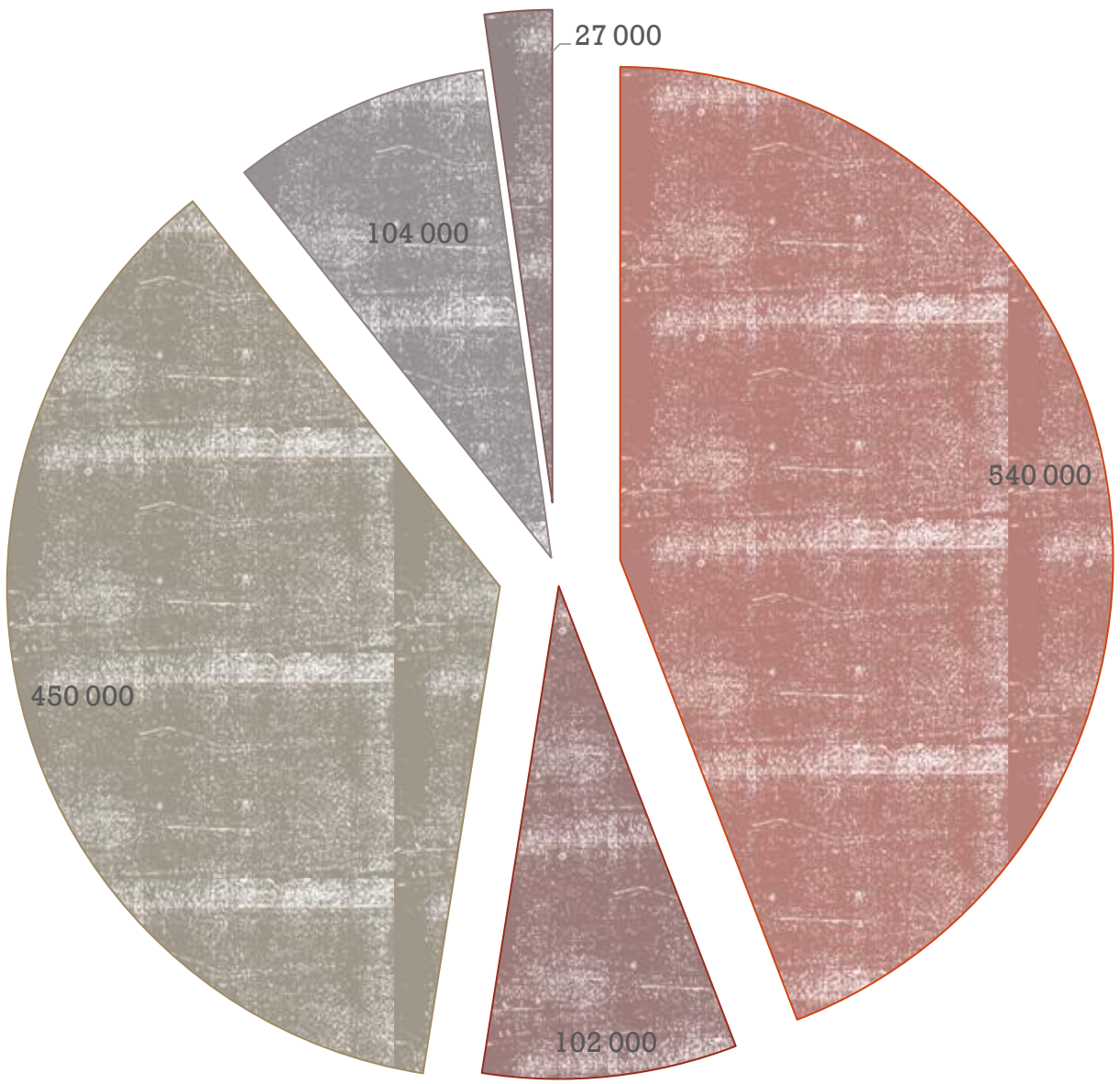

CHAPITRE 74
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

- **La dotation forfaitaire des communes**, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.
  - Cette dotation se décompose principalement :
  - une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
  - une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;

- **La dotation de solidarité rurale** est une extension de la dotation de développement rural, créée en 1992, à l'ensemble des communes rurales, sous des conditions d'éligibilité assez souples.
  - Cette dotation comporte donc une fraction dite « bourgs-centres », une fraction « péréquation » et, depuis 2011, une fraction « cible » :
  - la première fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15 % de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;
  - la deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;
  - la troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

- **La Dotation Nationale de Péréquation** DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.
  - La DNP comprend deux parts :
  - une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et
    - une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculée par seule référence au panier de ressources s'étant substituée à l'ancienne taxe professionnelle, celle-ci ayant été supprimée par la loi de finances pour 2010.

CHAPITRE 75

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Préfecture
06-210601361-20240312-20240308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

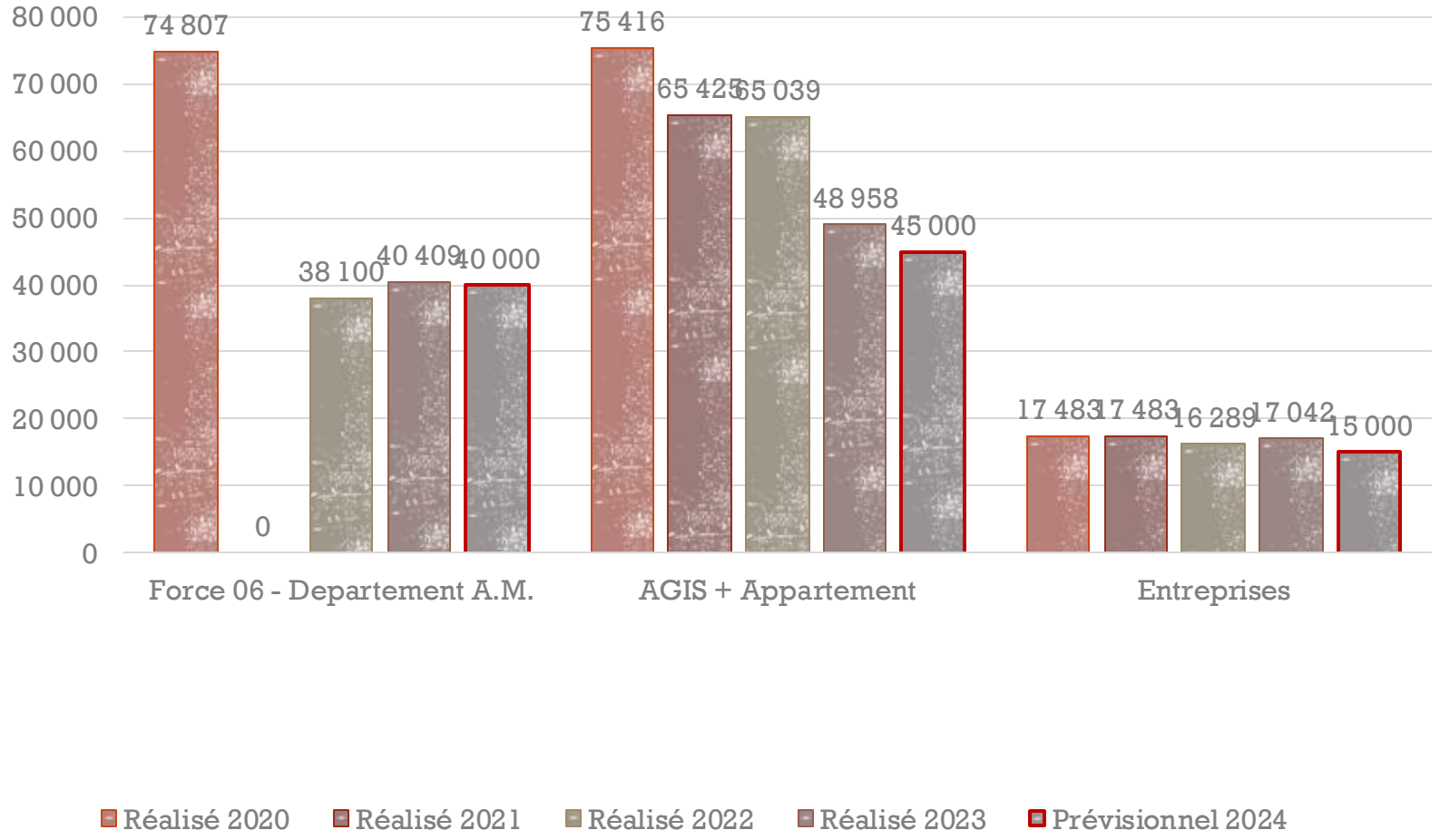

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

CHAPITRE 77

PRODUITS EXCEPTIONNELS

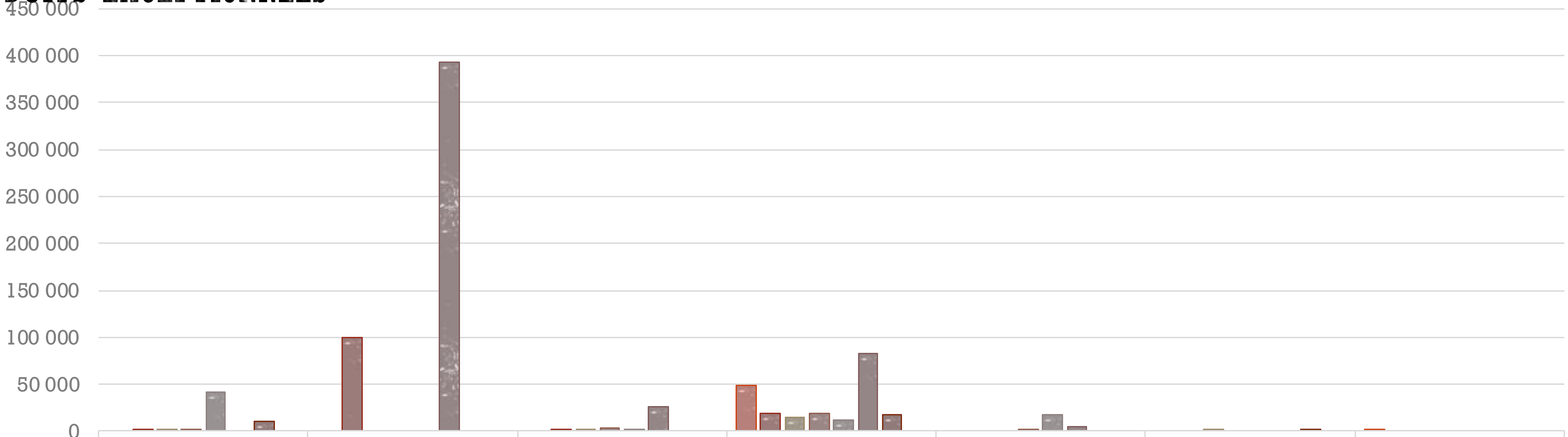

	Produits exceptionnels divers 7788	Produits des cessions d'immobilisations 775	Mandats annulés (exerc. antérieurs) 773	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion 7718	Recouvrement sur créances admises en non valeur 7714	Libéralités reçues 7713	Dédits et pénalités perçus 7711
Réalisé 2017	0	0	0	48 652	0	0	1 500
Réalisé 2018	57	100 000	225	18 913	0	0	0
Réalisé 2019	1 145	0	87	14 145	0	2 000	0
Réalisé 2020	785	0	3 643	18 400	6	0	0
Réalisé 2021	40 937	0	900	11 637	17 000	0	0
Réalisé 2022		393 000	25 363	81 985	4 160		0
Réalisé 2023	9 961			17 984		590	0
Prévisionnel 2024	0	0	0	0	0	0	0

Réalisé 2017 Réalisé 2018 Réalisé 2019 Réalisé 2020 Réalisé 2021 Réalisé 2022 Réalisé 2023 Prévisionnel 2024

CHAPITRE 013
ATTENUATION DE CHARGES

AR Prefecture
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

Fonctionnement - Recettes

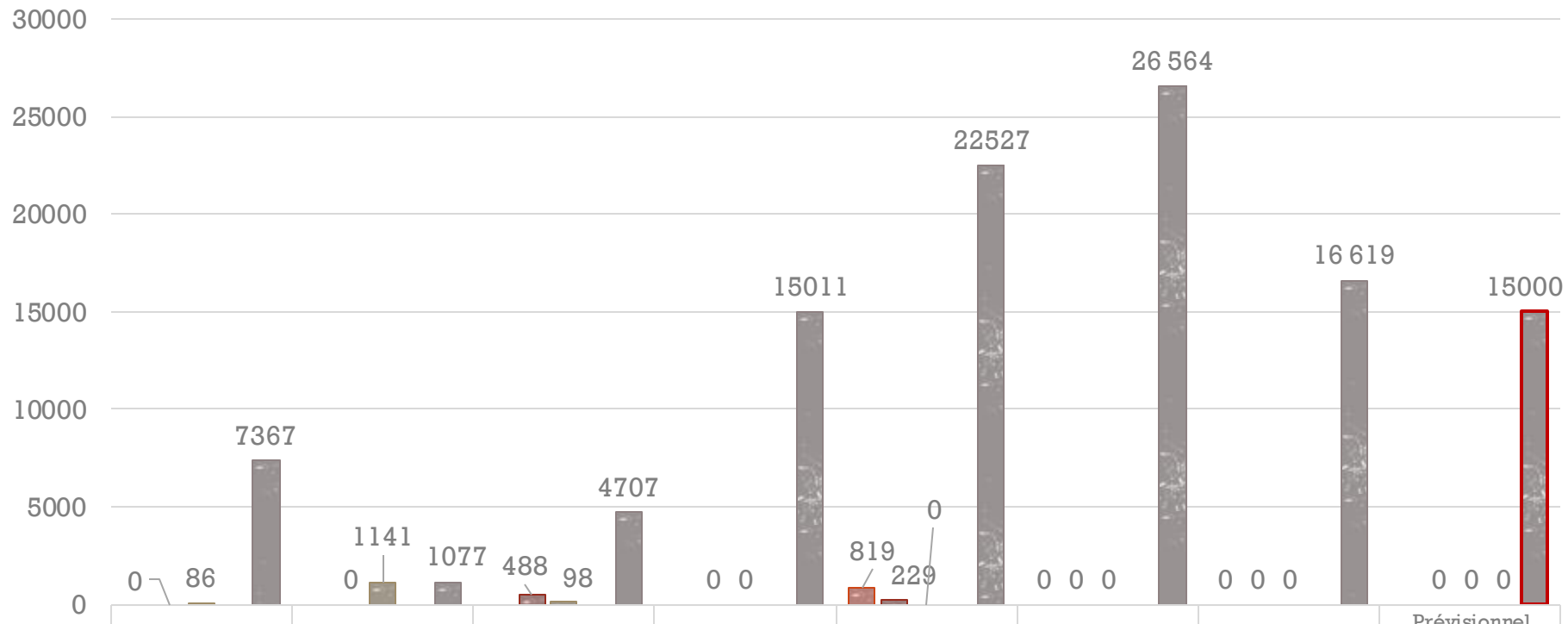

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
619 Rabais Remises et Ristournes obtenus					819	0	0	
6479 Remboursements sur autres charges sociales	0	0	488	0	229	0	0	0
6459 Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	86	1141	98	0	0	0	0	0
64162 Emploi d'avenir								0
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	7367	1077	4707	15011	22527	26 564	16 619	15000

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Orientation des dépenses

- Maitrise des dépenses de fonctionnement
- Cadrage des charges à caractère général.
- Pas d'emprunt supplémentaire

Préfecture
006-21060136-20240312-20241203-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2017

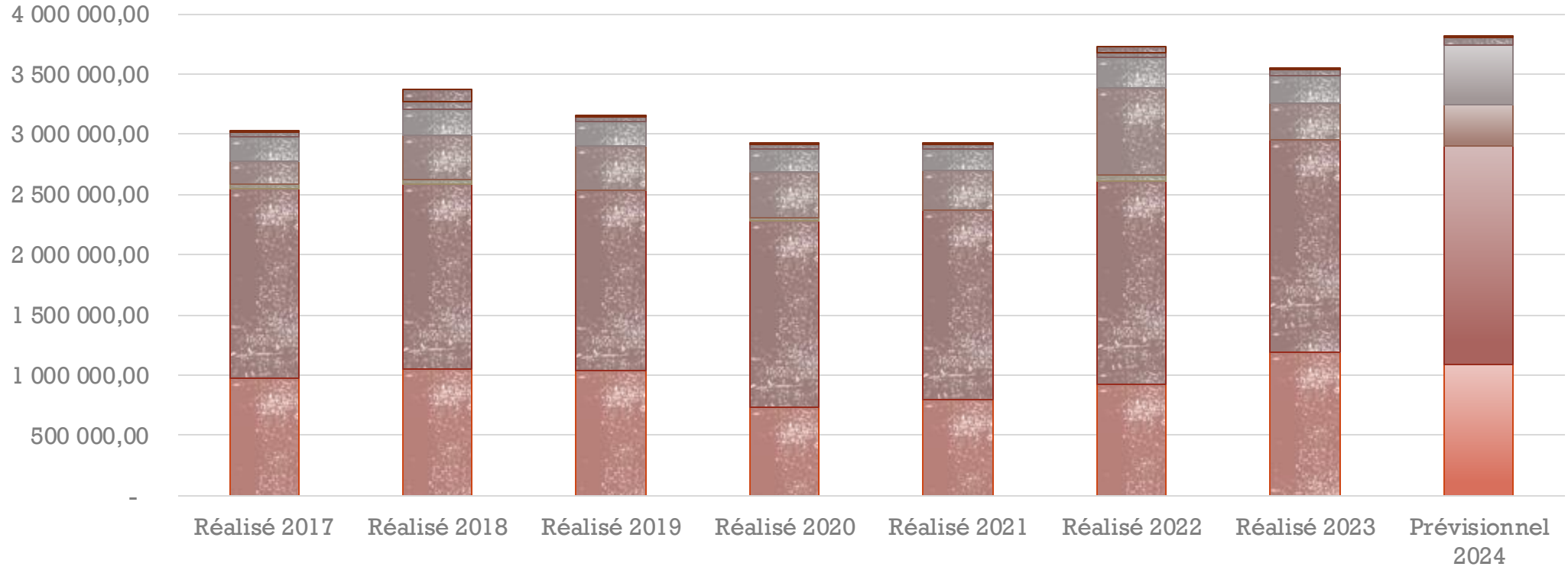

CHAPITRE 011

CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE

Préfecture
006-210601365-20240312-20240308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

Fonctionnement - Dépenses

Evolution des charges à caractère général depuis 2017

Après une évolution de nos dépenses de 14% en 2022, nous avions envisagé une évolution de 7% pour 2023, mais la hausse importante du coût de l'énergie a engendré une augmentation de **19%** sur le budget initialement envisagé nécessitant d'avoir recours à des décisions modificatives pour équilibrer le budget et permettre de continuer nos activités.

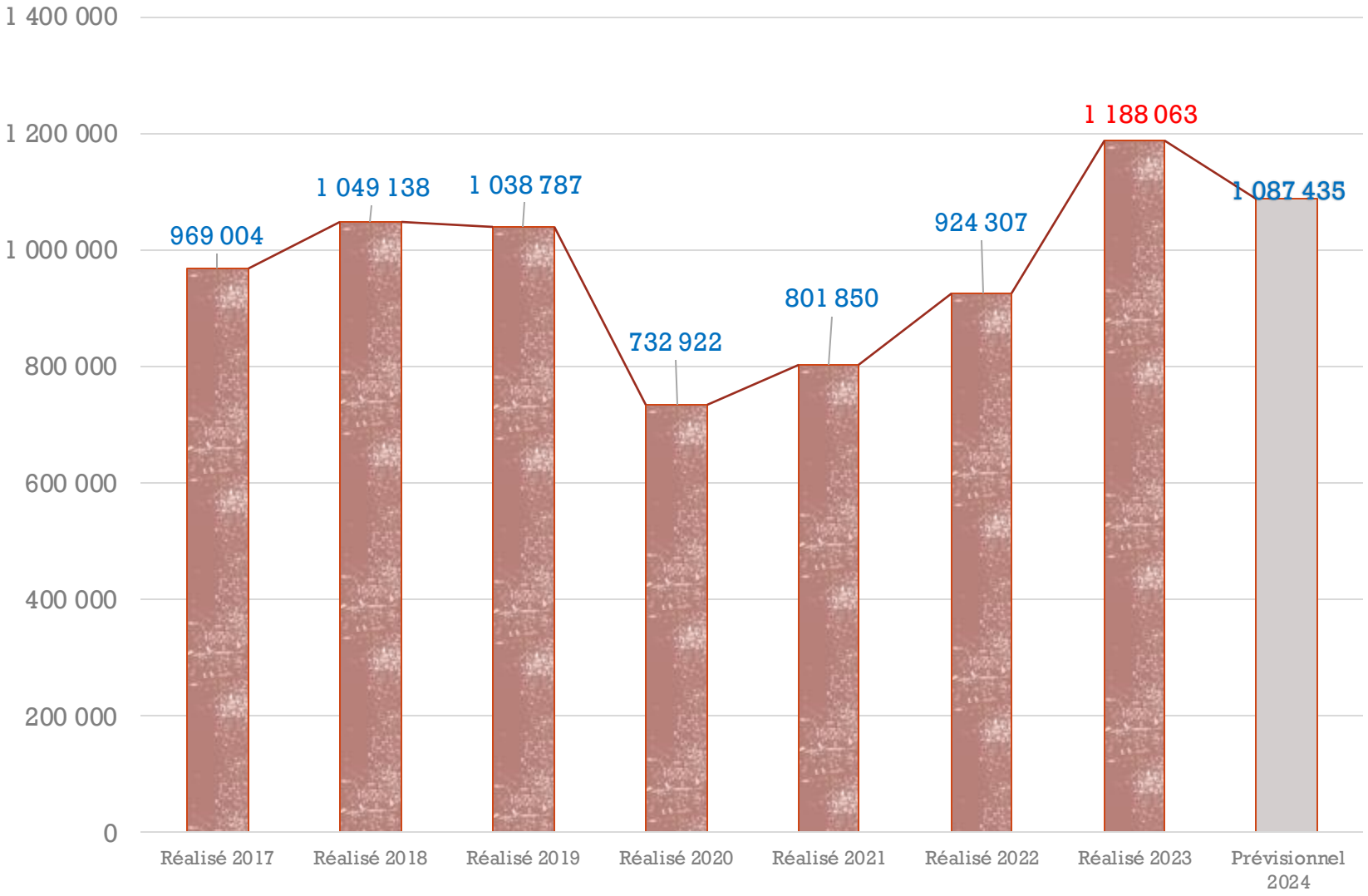

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024

CHAPITRE 011
CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE

- Le chapitre regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année, mais qu'il est indispensable de maîtriser.
- Par définition une charge représente un bien ou un service qui est consommé par la commune au cours de son activité. Il disparaît généralement lors du premier usage c'est-à-dire qu'il n'a plus de substance physique dès lors qu'il est utilisé dans le processus d'exploitation. En pratique, il s'agit des sommes versées en contrepartie :
  - De marchandises, de matières premières, de produits ou de fournitures consommables ;
  - De prestations de services (sous-traitance, honoraires, travaux, etc.) ;
  - Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, combustible, carburant…
  - Prestations de services : Charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes…

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

CHAPITRE 012 – Vision globale de son évolution

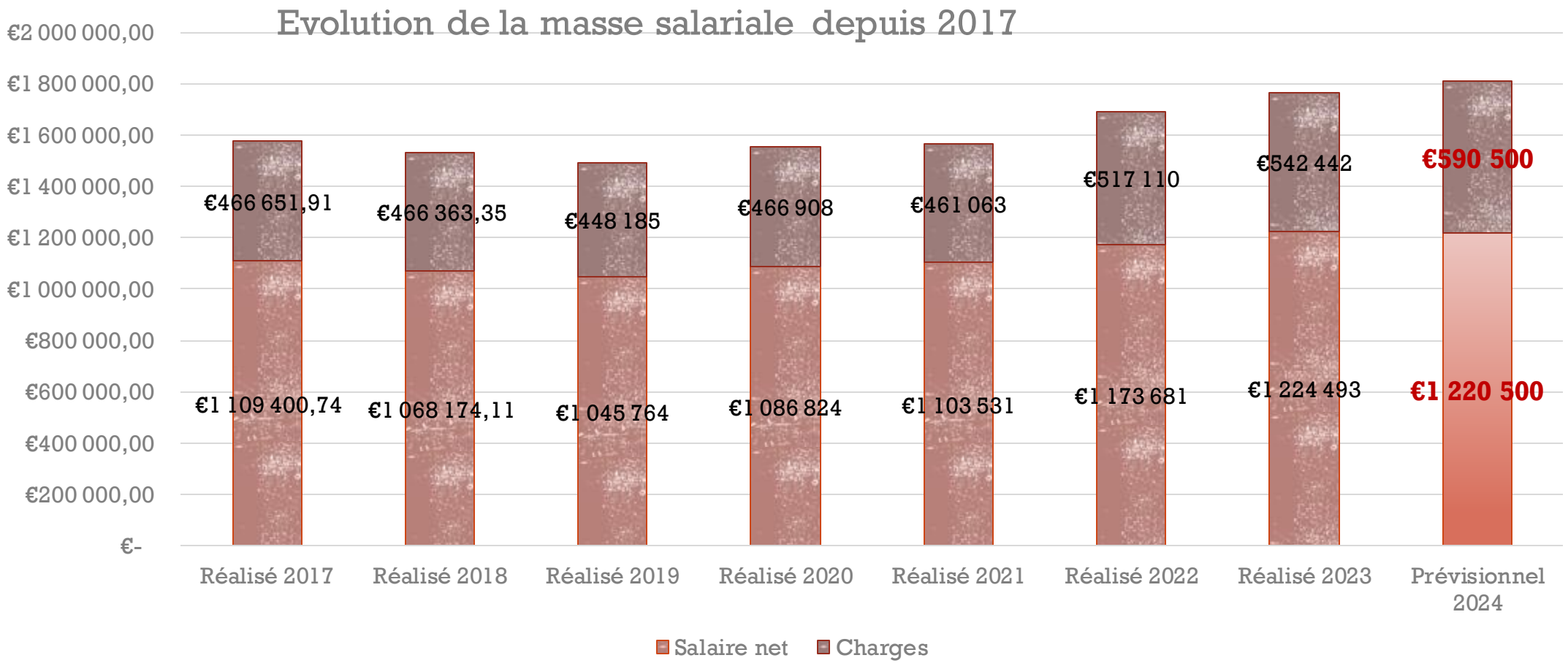

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

Le personnel communal

Catégorie	Affectation	31/12/2019 Nbr	Dont T	Dont NT	Dont TC	Dont TNC	31/12/2020 Nbr	Dont T	Dont NT	Dont TC	Dont TNC	31/12/2021 Nbr	Dont T	Dont NT	Dont TC	Dont TNC	31/12/2022 Nbr	Dont T	Dont NT	Dont TC	Dont TNC	31/12/2023 Nbr	Dont T	Dont NT	Dont TC	Dont TNC	Prévision 2024 Nbr	Dont T	Dont NT	Dont TC	Dont TNC
A	Administrative	1	1	0	1	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	0	1	0	1	1	0	2	1	1	2	0
A	Technique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B	Administratif	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	2	2	0	2	0	1	1	0	1	0	1	1	0	0	1
B	Technique	1	1	0	1	0	1	0	1	1	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	0
B	Animation																					1	0	1	1	0	1	0	1	1	0
C	Administratif	10	8	2	9	1	10	9	1	9	1	7	6	1	7	0	9	6	3	9	0	10	9	1	10	0	9	9	0	9	0
C	Technique	17	16	1	17	0	15	11	4	14	1	19	12	7	15	4	21	13	8	15	6	12	11	1	12	0	10	10	0	10	0
C	Ecole / Ménage	21	13	8	13	8	25	18	7	11	14	24	17	7	10	14	25	17	8	10	15	26	18	8	13	13	27	19	8*	15	12
C	Police	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	0
C	Médiathèque	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	2	2	0	1	1	2	1	1	1	1	2	2	0	1	1	2	2	0	1	1
		53	36	13	38	11	**54**	40	14	37	17	**56**	41	15	37	19	**62**	42	20	40	22	**55**	43	12	41	14	**54**	44	10	40	14

Evolution de l'effectif total

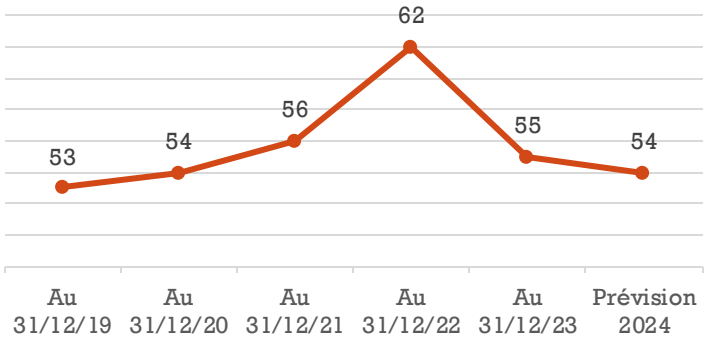

Evolution de l'effectif en fonction du temps de travail

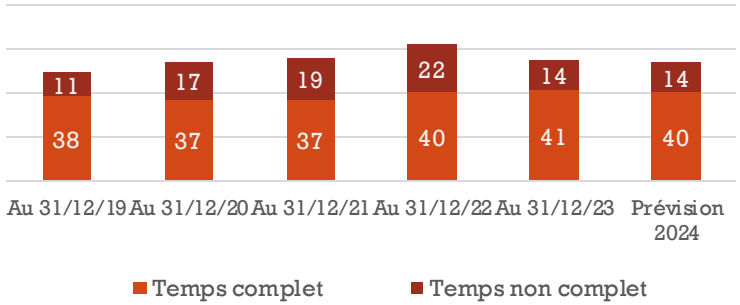

Evolution de l'effectif en fonction du statut

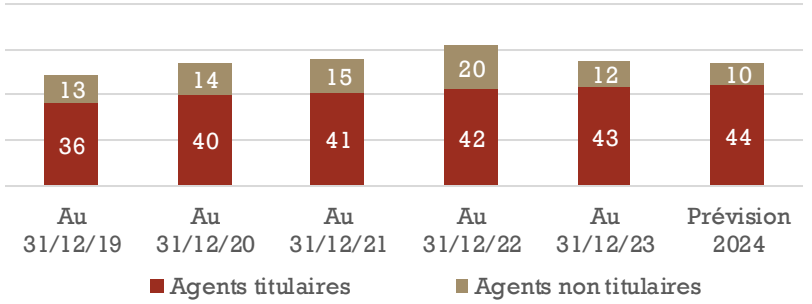

AR Prefecture
006-210601161-20241205-12-2024-2038-DE
Reçu le 10/12/2024
Publié le 14/08/2025

LE PERSONNEL COMMUNAL

Services	BP 2024	Réalisé 2023	BP 2023	Réalisé 2022	BP 2022
Service Technique	496 992€	484 899 €	608 335 €	464 003 €	634 100 €
Service Administratif	500 757 €	488 572 €	506 337 €	467 518 €	508 200 €
Service Ecole / Ménage	695 441 €	678 520 €	597 368 €	649 280 €	537 000 €
Autres *(Police et Médiathèque)*	117 810 €	114 943 €	143 960 €	109 990 €	145 700 €
	1 811 000€	**1 766 935 €**	1 856 000 €	**1 690 791 €**	1 826 000 €
Service Technique Extérieur	130 000 €		80 000 €		40 000 €

CHARGES DE PERSONNEL – Nous avons essayé de construire un budget au plus juste, réduisant l'enveloppe budgétaire de 45000 €. Cependant, avec une croissance constatée de 45000 € sur le réalisé 2023, justifiée par une revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 5 pts, les avancements d'échelons et de grades.

Les charges de personnel sont évaluées en 2024 à **1 811 000 €**.

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

CHAPITRE 14 – Atténuations de produits

- La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, appelée Loi SRU, est un texte complexe qui modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France.
- L'article 55 de cette loi impose à certaines communes de plus de 3500 habitants de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux
  - **2091 communes de plus de 3500 habitants**
    - 224 communes exemptées de l'application
    - 767 communes respectent le taux
    - 1100 communes ne respectent pas le taux

- **SOSPEL**
- Nombre de Logements Manquants **355**
- Montant — Exonérés *(47 854,29 € en 2022)*
- Nombre de logements locatifs sociaux — 82 *(73 en 2023)*
- Taux — **4,23 %**
- Nombre à atteindre — **437**

Résidences	Maisons	Appartements	Pièces indépendantes
1749	753	994	2

CHAPITRE 65

AR Prefecture
006-210601865-20240314-2024030308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

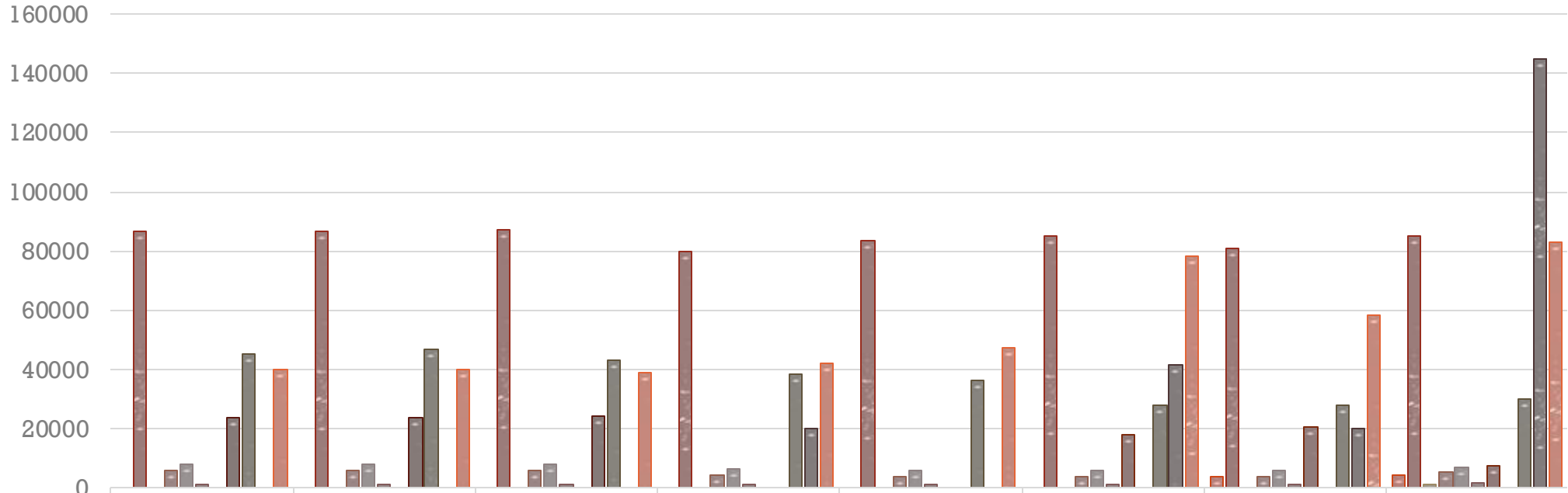

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
6518 Redevance pour concessions et brevets	0	0	0	0	0	0	3744	4000
6531 Indemnités	86580	86588	87001	79611	83533	84999	80770	85000
6532 frais de missions élus								1000
6533 Cotisations de retraite	5739	5691	5722	4410	3545	3607	3427	5000
6534 Cotisations de sécurité sociale - part patronale	7725	7779	8007	6340	5647	5728	5891	7000
6535 Formation	1174	874	1039	804	843	858	816	1500
6541 Créances admises en non-valeur	0	0	0	0	0	17652	20635	7500
6553 Service d'incendie	23370	23631	23915	0	0			
65548 Autres contributions	45031	46682	43233	38443	36488	27750	28033	30000
657362 CCAS	0	0	0	20000	0	41438	20065	145000
6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	39705	39677	38910	42117	47494	78311	58100	83000

CHAPITRE 65

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

AR Prefecture
006-216601165-20240312-20240314-20240314-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

Prévisionnel 2024

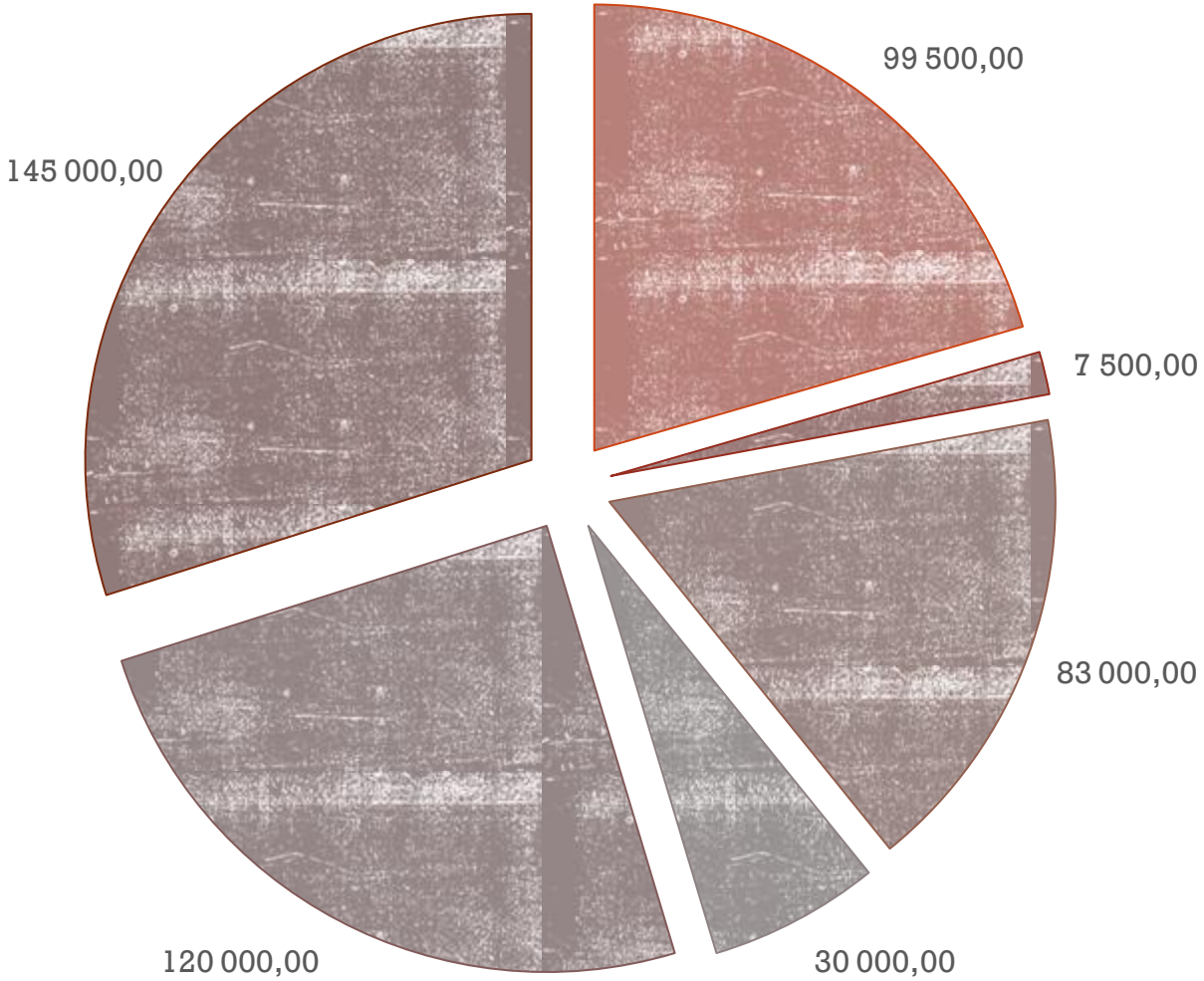

- 6531 Indemnités
- 6541 Créances admises en non-valeur
- 6558 Autres contributions obligatoires
- 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...
- 65548 Autres contributions
- 65888 Autres
- 657362 CCAS

CHAPITRE 65

AR Prefecture
006-210601865-20240314-2024030308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

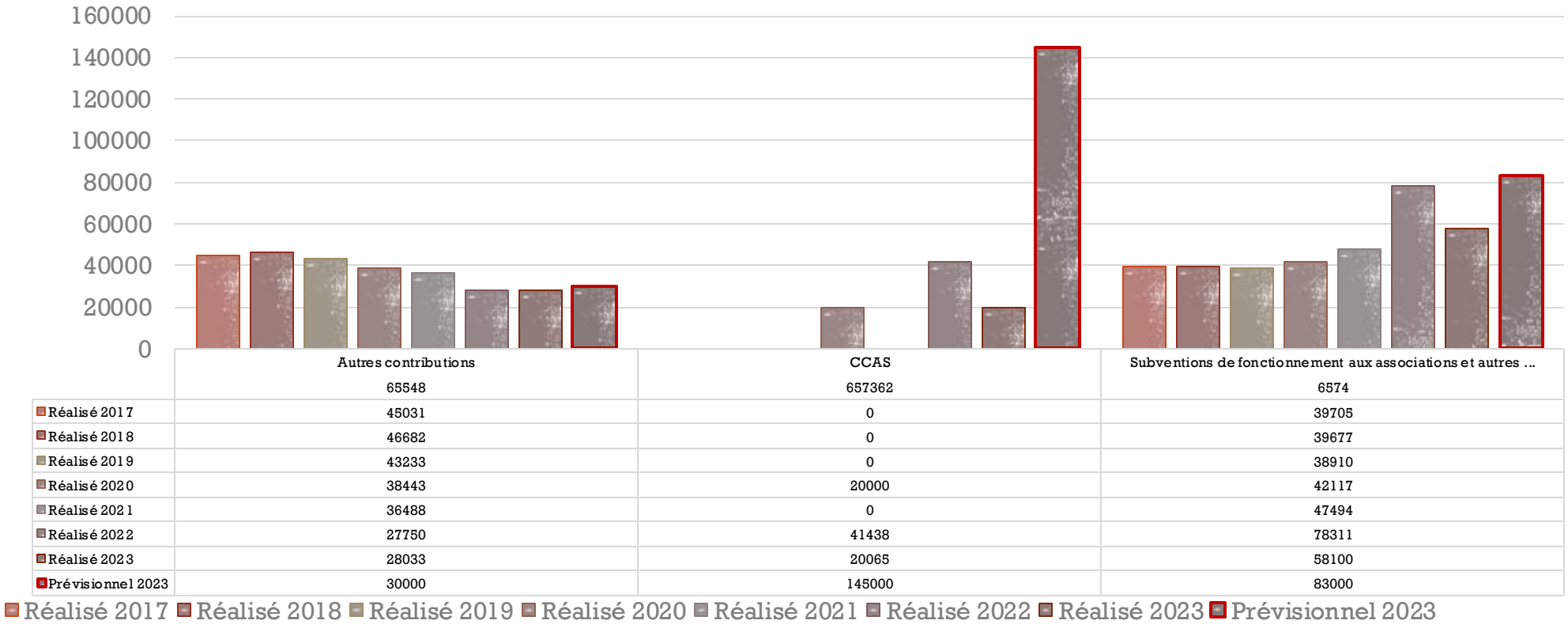

	Autres contributions	CCAS	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...
	65548	657362	6574
Réalisé 2017	45031	0	39705
Réalisé 2018	46682	0	39677
Réalisé 2019	43233	0	38910
Réalisé 2020	38443	20000	42117
Réalisé 2021	36488	0	47494
Réalisé 2022	27750	41438	78311
Réalisé 2023	28033	20065	58100
Prévisionnel 2023	30000	145000	83000

- Les contributions sont le remboursement d'une annuité des travaux d'éclairage public.

- La commune accompagne le CCAS dans ses actions pour les seniors en participant financièrement aux frais de nos aînés,
  - 3€/heure pour les Aides à Domicile 5183 heures réalisés 15 549 € (Participation 2021 = 14 332 € 2022 = 13 815 €)
  - 1€/repas distribué 4517 repas distribués 4 516 € (Participation 2021 = 8 131 € 2022 = 5 159 €)

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

SUBVENTIONS

La commune de Sospel apporte une subvention dans le cadre d'un projet de rénovation de façade aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants.

Particuliers	Demandé	Proposé
OPAH (Façade)		20 000
Divers		1 000

- *La commune soutient le tissu associatif par des subventions de fonctionnement , exceptionnelles ou d'investissement.*
- *Pour 2024 elle réitère son soutien en proposant une enveloppe supérieure de 10 %.*

Association	Proposé
Associations	**62 000**

- *Les associations bénéficient de nombreux avantages **en nature** qui ne sont pas négligeables avec*
  - *la mise à disposition de locaux valorisée en temps d'occupation a 5€/m²*
- *mais aussi avec*
  - *le nettoyage des salles*
  - *l'entretien des bâtiments*
  - *l'électricité et le combustible*
  - *les assurances*

Locaux	Nettoyage	Entretien	Electricité	Combustible	Assurance	
50 000 €	**20 000 €**	**20 000 €**	**30 000 €**	**5 000 €**	**2 000 €**	**127 000 €**

AR Prefecture
006-2[illegible]
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

CHAPITRE 66

CHARGES FINANCIÈRES

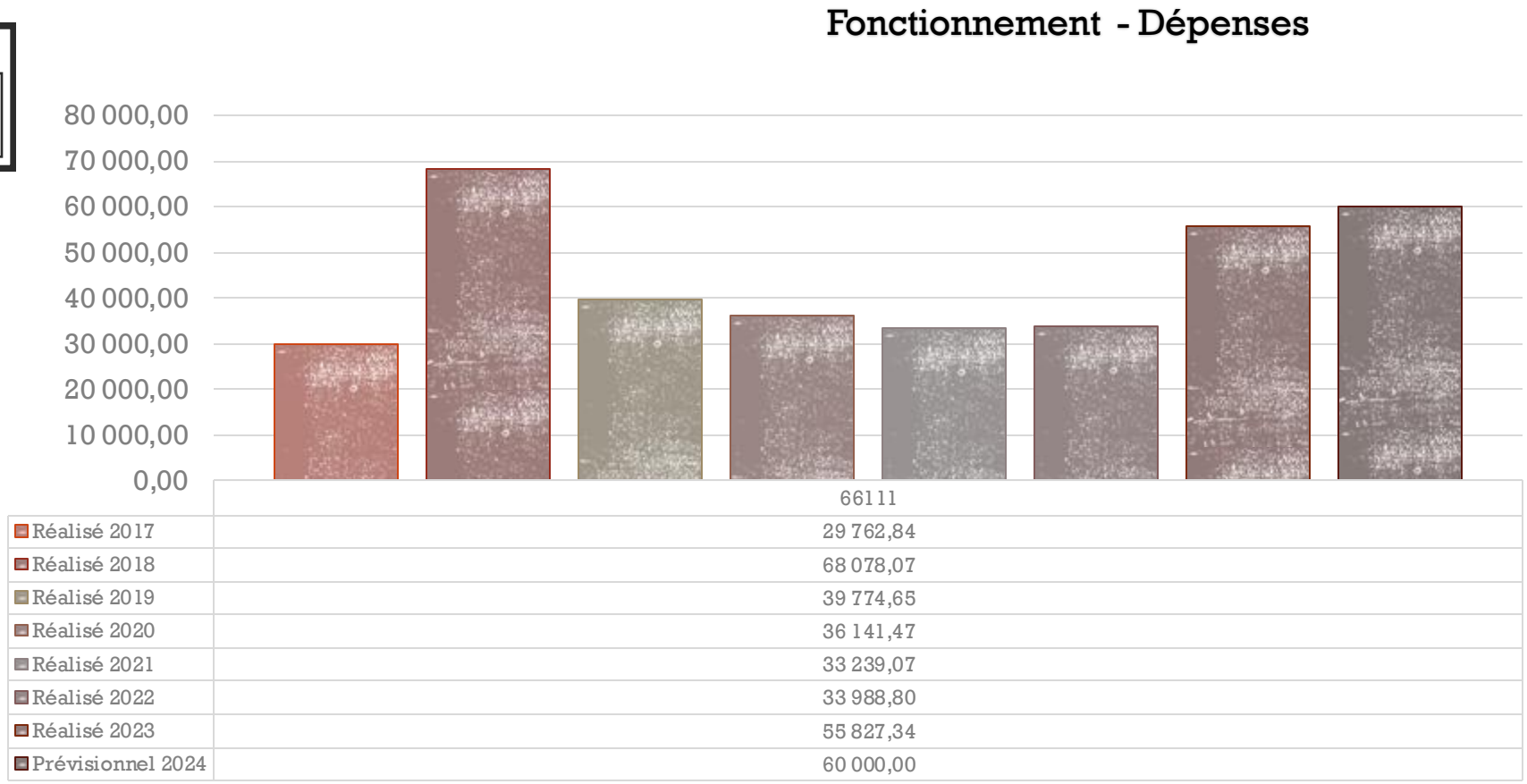

	66111
Réalisé 2017	29 762,84
Réalisé 2018	68 078,07
Réalisé 2019	39 774,65
Réalisé 2020	36 141,47
Réalisé 2021	33 239,07
Réalisé 2022	33 988,80
Réalisé 2023	55 827,34
Prévisionnel 2024	60 000,00

- Dans un exercice de sincérité de gestion budgétaire de la collectivité, il est nécessaire de désendetter la commune. Un remboursement anticipé est donc envisagé sur 2024 compte tenu des opérations différées ou ayant bénéficié de subventions.

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

CHAPITRE 67 – Vision globale de son évolution

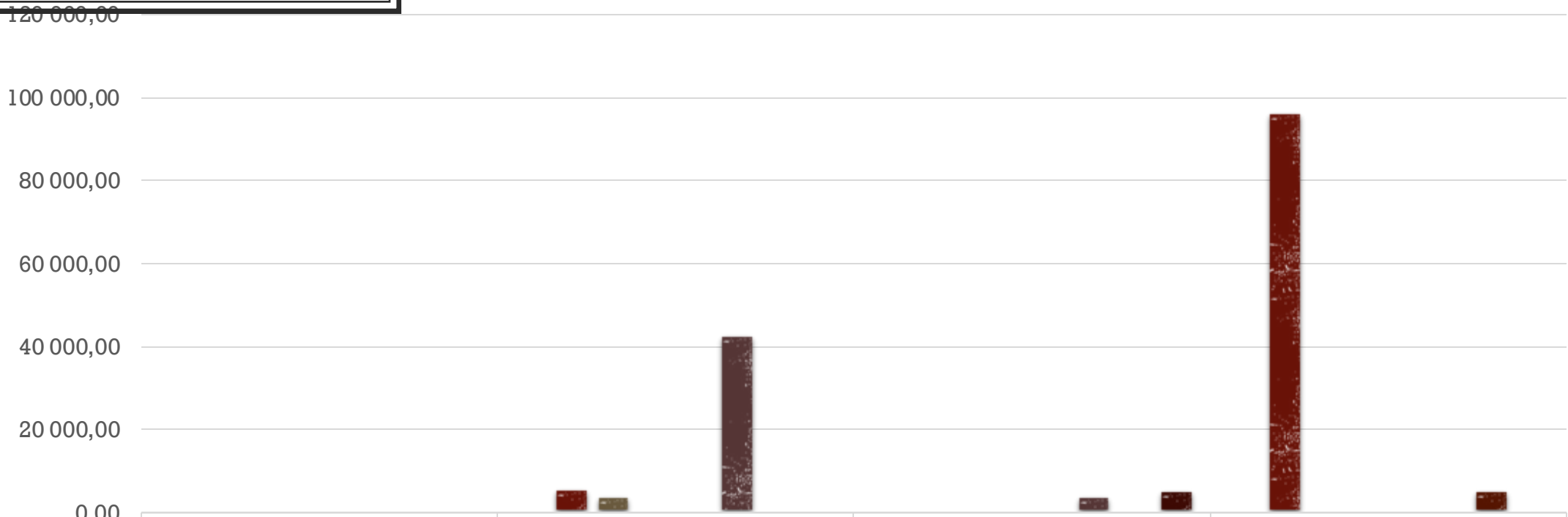

	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	Autres charges exceptionnelles
	6711	6718	673	678
Réalisé 2017	0,00	65,00	979,08	188,50
Réalisé 2018	0,00	5 477,95	20,00	96 215,19
Réalisé 2019	0,00	3 500,00	150,93	110,55
Réalisé 2020	0,00	0,00	764,56	0,00
Réalisé 2021	0,00	0,00	817,00	0,00
Réalisé 2022	0,00	42 547,96	3 532,31	0,00
Réalisé 2023	0,00	25,35	30,00	5 144,02
Prévisionnel 2022	0,00	0,00	5 000,00	0,00

SYNTHÈSE FONCTIONNEMENT 2023
HORS OPÉRATIONS D'ORDRES

Préfecture
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

DEPENSES

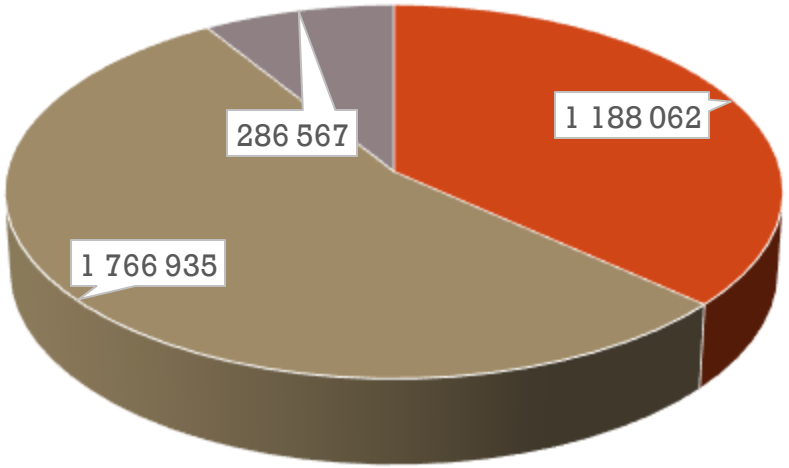

RECETTES

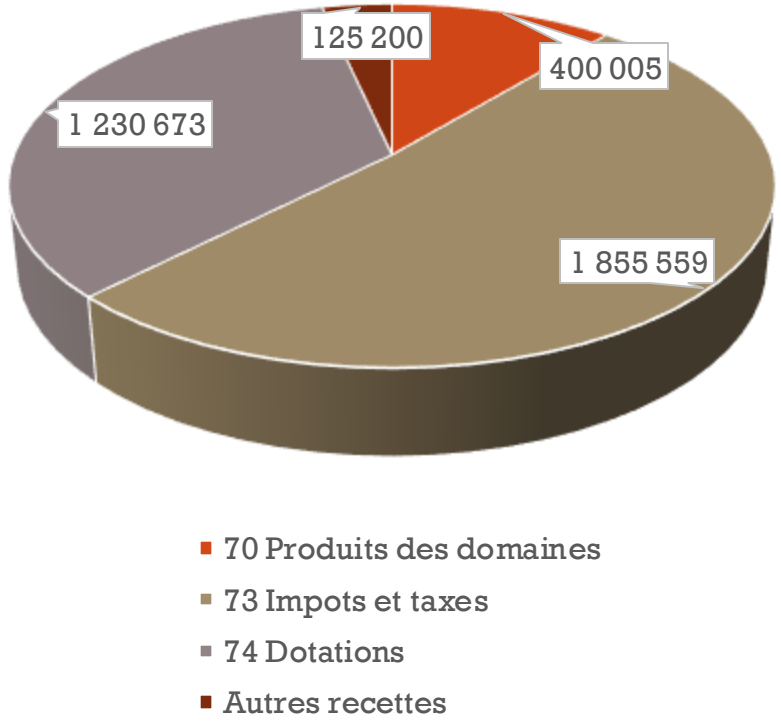

La moyenne nationale pour les communes de même strate d'habitants entre 3500 et 5000. (Chiffres 2022)

011	30,78 %	Sospel (2022) 30,01%
012	54,10 %	Sospel (2022) 56,76%

70	7,94 %	Sospel (2022) 11,31%
73	43,37 %	Sospel (2022) 37,82 %
74	13,60 %	Sospel (2022) 28,72 %

Budget FONCTIONNEMENT 2024 HORS OPERATIONS D'ORDRES

Reçu le 14/03/2024
Publié le 19/03/2024

DEPENSES

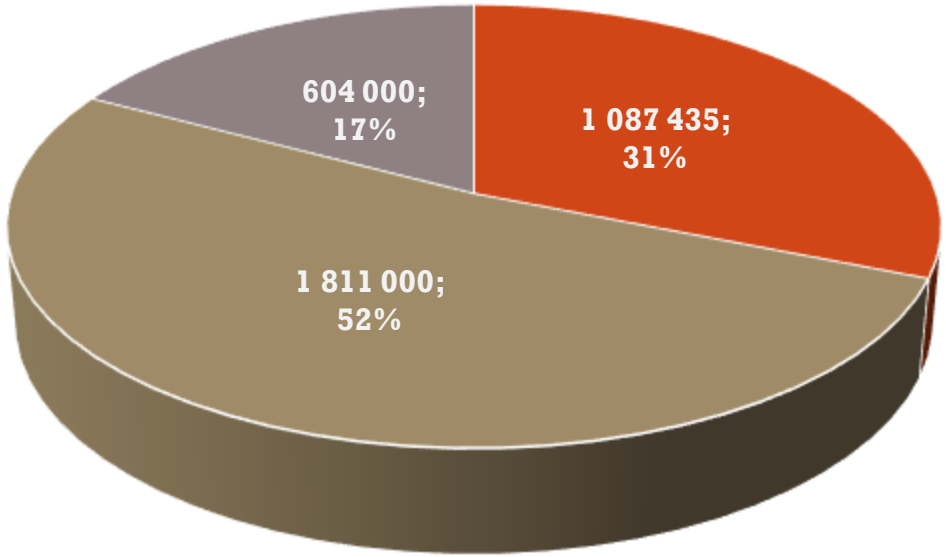

- 011 Charges de gestion
- 012 Charges de personnel
- Autres charges réelles

RECETTES

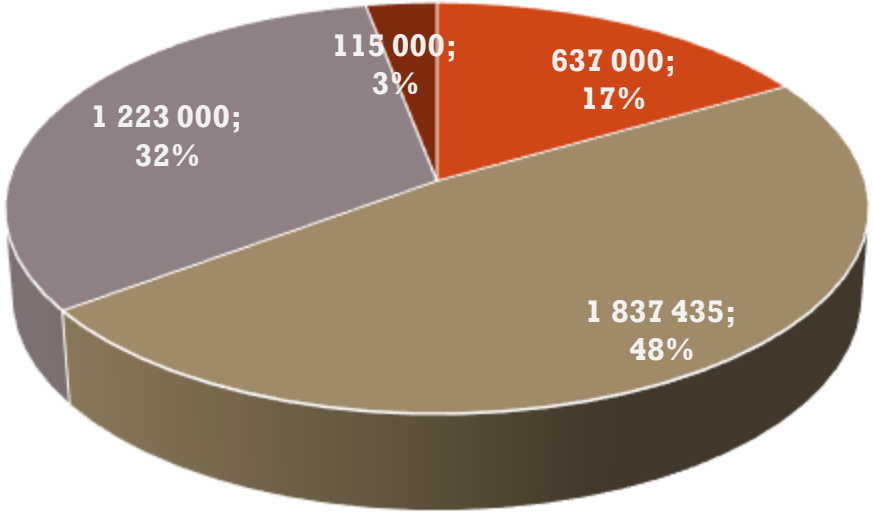

- 70 Produits des domaines
- 73 Impots et taxes
- 74 Dotations
- Autres recettes

AR Prefecture
006-210601365-20240312-20241203O8-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

Notion Auto financement

L'autofinancement est également appelé épargne. Il existe 3 formes d'épargne différente :

- l'épargne de gestion,
- l'épargne brute ou CAF (capacité d'autofinancement brute),
- l'épargne nette.

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, en enlevant le remboursement des intérêts d'emprunts.

- L'objectif est de mesurer la marge de manœuvre structurelle de la commune hors charge financière.

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement

- L'objectif est de dégager un autofinancement suffisant pour investir, c'est la CAF.

L'épargne nette est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts.

- L'objectif est de dégager l'autofinancement réellement disponible pour investir.

Le solde des dépenses de fonctionnement, si excédentaire, sera transféré, par une opération d'ordre purement comptable, en recettes d'investissement. C'est la première recette d'investissement.

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

La CAF de la commune est positive et se compare aux moyennes nationales pour les communes de même strate

23,19 % avant remboursement de l'emprunt *contre 18,95 %*

20,41 % CAF Net *contre 11,67 %*

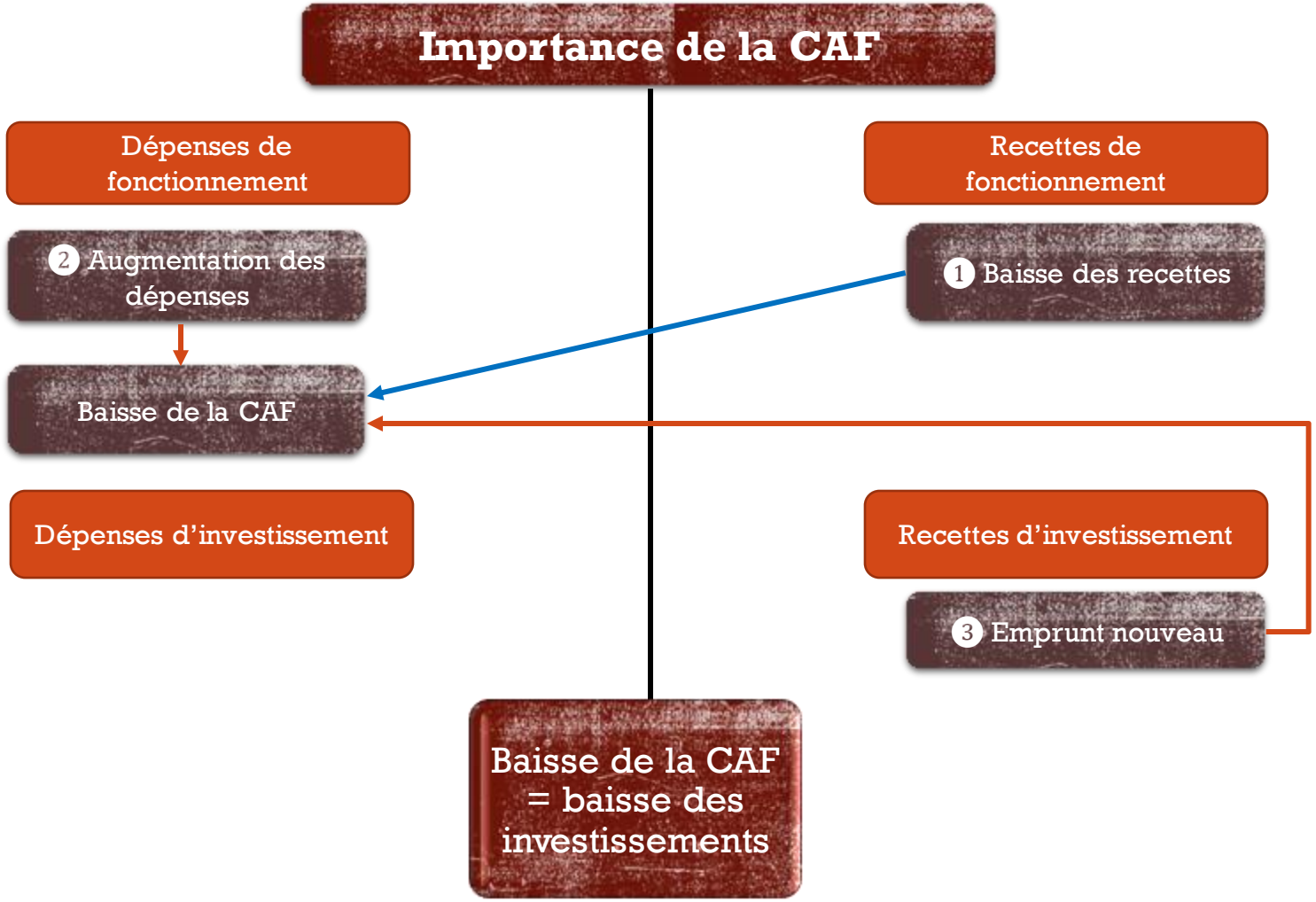

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

Comment se construit le budget

Déterminer les recettes de fonctionnement, c'est-à-dire les recettes régulières et permanentes,	4 147 257	3 601 525
Inscrire les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses courantes et ordinaires hors intérêts des emprunts pour déterminer **l'épargne de gestion**,	3 008 904	3 265 365
Inscrire les intérêts et dégager l'autofinancement brut, la CAF c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement une fois toutes les dépenses courantes de l'année prévues,	33 287	60 000
Transférer cet autofinancement brut en recettes d'investissement et assurer le remboursement du capital des emprunts et des avances ; le solde sera l'épargne nette, la capacité à investir,	94 263	94 263 + 350 000
Déterminer ensuite les autres recettes d'investissement,	1 486 817	6 941 140
Inscrire enfin les investissements souhaités dans la limite des possibilités financières, ce qui impliquera sans doute des choix.	2 976 136	8 116 168

INVESTISSEMENT

AR Prefecture
006-210601165-20240312-20240312083-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

- **Hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités dans la LFI 2024**
- Ils atteignent 105,2 milliards € dans la LFI 2024 à périmètre courant, en hausse de 1,3 % (+ 1,4 Mds €) par rapport à la LFI 2023.
- Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la TVA des régions
- Ces concours financiers progressent par rapport à 2023, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures
  - la LFI renforce son soutien aux collectivités avec la pérennisation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards €
  - Afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'État augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 millions € en 2024
  - la dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficulté est reconduite au même niveau que 2023, soit 10 millions €
  - la LFI crée une dotation de 5 millions € pour le plan national contre les violences aux élus

L'INVESTISSEMENT

AR Prefecture
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

- Il est important de prendre en considération le contexte économique dans lequel a été préparée cette programmation des investissements, et plus globalement l'ensemble du budget 2024 et par voie de conséquence le Rapport d'Orientation Budgétaire.

- Le Rapport d'Orientation Budgétaire et le Budget sont, rappelons-le, les deux actes nécessaires à la poursuite de la gestion communale et devant permettre à l'actuelle municipalité d'affirmer d'ores et déjà les orientations qu'elle entend donner à sa gestion pour la mandature.

- Outre les investissements courants et inhérents à chaque exercice budgétaire, l'année 2024 se caractérisera par la continuité des travaux de voirie, le programme 2022 n'étant pas encore totalement finalisé.

- Par ailleurs, dans le cadre de **Petites villes de demain**, nous finalisons la redaction, avec l'accompagnement de l'AGENCE06 et de nos deux chargés de Missions recrutés courant 2022 par la CARF, du plan guide de la commune de Sospel, qui reprend le développement attendu pour notre commune.

-

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

L'INVESTISSEMENT

Aprés avoir finalisé les opérations suivantes

- Rénovation de la Salle des associations
- Rénovation de la Piscine
- Rénovation énergétique des bâtiments d'habitation communaux
- Aménagement d'un espace ludique au Parc de la Bévéra
- Transformation du camping municipal en espace pour camping-cars
- La mise en place de France-Services
- Le programme de voirie 2021, 2020 et 2019

Il sont dans les tuyaux pour 2024

- La station-service communale
- Délocalisation et aménagement de l'Office de Tourisme
- Démarrage des travaux de rénovation de la Mairie
- Installation de toilettes publiques automatiques
- Installation de bornes automatiques d'accès pour préserver notre patrimoine
- Aménagement du petit stade de l'école
- Programme de voirie 2024

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Réel + Ordre

DEPENSES	RECETTES
861 970,15€	1 068 236,59€
+ 206 266,44 €	

- Au résultat de l'année 2023 se rajoute le report de l'année précédente
- Permettant d'obtenir un résultat total d'investissement

Excédent 2022	Déficit 2022
350 031,22€	
556 297,66 €	

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

▶Au résultat de l'exercice vient s'ajouter le report de 2023, les opérations non finalisées ou même commencées.

▶**Cela permet de faire ressortir un excédent.**

RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES
570 762,02 €	1 400 364,60 €
1 385 900,24 €	

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

OPÉRATIONS CLÔTURÉES

OPERATIONS		DÉPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES HORS FCTVA
	Clôture 2020		
OP 411	Sentier Botanique	46 873,58	42 772,42
OP 419	Création salle restauration satellite	16 515,82	6 881,00
OP 436	Acquisition matériel informatique 2018	19 631,93	1 874,50
OP 440	Enrochement Sainte Marie	121 181,94	60 293,57
	Clôture 2021		
OP 431	Rénovation tabernacle	22 500,00	12 115,30
OP 438	Voirie communale 2019	112 810,80	75 259,50
OP 449	Toiture pavillon 1ère DFL	39600,00	16 732,00
	Clôture 2022		
OP 442	Voirie communale 2020	99 000,00	66 510,00
OP 457	France-Services	1 155,72	Fonctionnement 30 000 €
OP 458	Toiture St Michel	Entretien (Fonctionnement)	DRAC
OP 466	Parc informatique	63 660,83	13 493,11
OP 468	Travaux cage escalier école	38 137,20	
OP 426	Acquisition matériel Numéru	13 260,98	4 000,00
OP 429	Jardins partagés	38 461,38	21 278,00
OP 430	Rénovation Stade de foot	73 928,27	49 032,44
OP 439	Réfection Presbytère	30 760,00	22 786,00

OPÉRATIONS REPORTÉES DÉPENSES

TAR Préfecture
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

	OPERATIONS	DÉPENSES TOTALES	REPORTS CRÉDITS 2023	REPORTS CRÉDITS 2024	CRÉDITS NOUVEAUX 2024	PRÉVISIONS 2024
OP 371	Construction école maternelle	543 545,93	2 289 944,28	8 028,00		100 000,00
OP 399	Accessibilité T1	25 670,03	182 948,00		A liquider	
OP 401	Acquisition garage Vallaghe	0	60 000,00	11 894,27		48 105,73
OP 422	Aménagement espaces publics et sportifs	84 845,18	35 153,97			
OP 423	Rénovation appartement T2 Bévéra	53 931,75	58 000,00	53 514,00	A liquider	
OP 425	Parking Maccari	103 744,80	91 255,20			10 000,00
OP 428	Rénovation salle des mariages	842,16	131 57,84		A liquider	
OP 434	Valorisation patrimoine fortifié	37 410,45	22 430,87		A liquider	
OP 435	Signalétique touristique	11 586,00	65 414,00			5 000,00
OP 437	Création nouvelle route de Béroulf	1 839 421,69	697 659,31			25 000,00
OP 441	Rachat de propriétés, études et travaux suite éboulement Béroulf	843 472,53	84 920,00			50 000,00
OP 443	Installation toilettes publiques	1 418,08	204 000,00			100 000,00
OP 445	Aménagement petit stade	0	60 000,00	10 000,00		200 000,00
OP 446	Aménagement cimetière	29 220,60	30 779,00	7 920,00		

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

OPÉRATIONS REPORTÉES

DÉPENSES

OPERATIONS	DÉPENSES TOTALES	REPORTS CRÉDITS 2023	REPORTS CRÉDITS 2024	CRÉDITS NOUVEAUX 2024	PRÉVISIONS 2024
OP 447-20 Aménagement mairie annexe	0	50 000,00			10 000,00
OP 448-20 Aménagement cuisine foyer rural	0	50 000,00			120 000,00
OP 450-20 Sécurité bien vivre	64 955,40	140 699,80	45 528,84		80 000,00
OP 451-20 Rénovation mairie	55 054,76	452 513,81	20 160,00		500 000,00
OP 452-20 Espaces ludiques et sportifs de plein air	147 888,04	24 399,63			
OP 453-20 Aire d'accueil Camping-Cars	118 748,66	31 456,31		**A liquider**	
OP 454-20 Eclairage festif	48 744,11	20 000,00		**A liquider**	

AR Prefecture
Publié le 14/03/2024

OPÉRATIONS REPORTÉES

DÉPENSES

OPERATIONS		DÉPENSES TOTALES	REPORTS CRÉDITS 2023	REPORTS CRÉDITS 2024	CRÉDITS NOUVEAUX 2024	PRÉVISIONS 2024
OP 455-21	Rénovation Maison des Associations	191 158,10	84 790,16		**A liquider**	
OP 456-21	Rénovation piscine	407 130,95	42 389,35	8 633,22		30 000,00
OP 459-21	Voirie Communale 2021	161 593,20	118 123,20	14 145,00		
OP 460-21	Intempéries Tempête Alex	212 139,60	172 576,00	69 027,60		
OP 461-21	Rénovation place St Michel	0	100 000,00	40 404,00		
OP 462-21	Salle Multi-Usages et/ou Salle des fêtes	0	300 000,00			50 000,00
OP 463-21	Travaux du Pont-Vieux	0	20 000,00			10 000,00
OP 464-21	Véhicules Techniques	130 536,23	140 000,00			120 000,00
OP 465-21	Matériel Ecoles	15 757,10	18 652,57		**A liquider**	

OPÉRATIONS REPORTÉES

DÉPENSES

AR Préfecture
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

OPERATIONS		DÉPENSES TOTALES	REPORTS CRÉDITS 2023	REPORTS CRÉDITS 2024	CRÉDITS NOUVEAUX 2024	PRÉVISIONS 2024
OP 466-22	Parc Informatique	63 660,83	0,00		A liquider	
OP 467-22	Voirie Communale 2022	49 452,24	102 615,60	24 756,00		77 859,00
OP 468-22	Travaux peinture Ecole	38 137,20	0,00		A liquider	
OP 469-22	Travaux Cinema	36 950,47	33 477,53			
OP 470-22	Halle couverte	0	100 000,00		A liquider	
OP 471-22	Local Office Tourisme	164 404,00	205 000,00	36 040,12		170 000,00
OP 472-22	Projet Agro-Tourisme (Pré St Gervais)	1 516 817,21	1 000 054,79	3 600,00		100 000,00
OP 473-22	Etudes "Petites villes de demain"	43 590,00	70 000,00	70 000,00		26 410,00

OPÉRATIONS REPORTÉES

DÉPENSES

AR Préfecture
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

OPERATIONS		DÉPENSES TOTALES	REPORTS CRÉDITS 2023	REPORTS CRÉDITS 2024	CRÉDITS NOUVEAUX 2024	PRÉVISIONS 2024
OP 474-23	Station Service	13 442,16	350 000,00			350 000,00
OP 475-23	Aménagement Algeco Stade	10 972,80	80 000,00	3 547,20		10 000,00
OP 476-23	Bornes Escamotables	5 575,29	120 000,00			120 000,00
OP 477-23	Voirie communale	0	100 000,00	94 424,77		86 068,00
OP 478-23	Sauvegarde Chapelle St Madelaine	21 599,20	130 000,00	86 396,77		13 603,23

OPÉRATIONS 2024

DÉPENSES

AR Préfecture
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

OPERATIONS		DÉPENSES TOTALES	REPORTS CRÉDITS 2023	REPORTS CRÉDITS 2024	CRÉDITS NOUVEAUX 2024	PRÉVISIONS 2024
OP 479-24	Buvette Place des Platanes				30 000,00	
OP 480-24	Voirie communale 2024				100 000,00	
OP 481-24	Aménagement Jardin d'Enfants				120 000,00	
OP 482-24	Bâtiment Montée Romains				100 000,00	

OPÉRATIONS REPORTÉES

RECETTES

AR Prefecture
006-210600365-20240313-20240308DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

	OPERATIONS	RECETTES TOTALES	REPORTS CRÉDITS 2023	REPORTS CRÉDITS 2024	CRÉDITS NOUVEAUX 2024	PRÉVISIONS 2024
OP 371	Construction école maternelle	1 118 571,80	1 998 224,50	39 379,00		39 379,00
OP 399	Accessibilité T1	75460,56	90 613,47		A liquider	
OP 401	Acquisition garage Vallaghe	27 000,00	60 000,00			20 000,00
OP 422	Aménagement espaces publics et sportifs	43 249,22	31 092,88			
OP 423	Rénovation appartement T2 Bévéra	0	58 843,00			28 000,00
OP 425	Parking Maccari	43 227,00	1 635,00			
OP 428	Rénovation salle des mariages	0,00	76 402,00			
OP 434	Valorisation patrimoine fortifié	15 250,14	16 599,86		A liquider	
OP 435	Signalétique touristique	4 707,78	30 000,00			
OP 437	Création nouvelle route de Bèroulf	711 050,00	727 492,70	163 900,00		550 000,00
OP 441	Rachat de propriétés, études et travaux suite éboulement Bèroulf	653 582,00	376 215,00			
OP 443	Installation toilettes publiques	0	164 760,00			
OP 445	Aménagement petit stade	0	32 500,00	8 000,00		130 000,00
OP 446	Aménagement cimetière	12 175,00	17 000,00			

OPÉRATIONS REPORTÉES

RECETTES

AR Prefecture
006-210600365-20240313-20240308DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

OPERATIONS	RECETTES TOTALES	REPORTS CRÉDITS 2023	REPORTS CRÉDITS 2024	CRÉDITS NOUVEAUX 2024	PRÉVISIONS 2024
OP 447-20 Aménagement mairie annexe		20 000,00			
OP 448-20 Aménagement cuisine foyer rural		20 000,00			20 000,00
OP 450-20 Sécurité bien vivre		62 299,00			
OP 451-20 Rénovation mairie	6 205,13	248 343,50			250 000,00
OP 452-20 Espaces ludiques et sportifs de plein air	17 956,00	113 000,00	19 124,00		20 736,00
OP 453-20 Aire d'accueil Camping-Cars	17 550,00	40 950,00	32 267,00	A liquider	
OP 454-20 Eclairage festif	20 310,00	20 310,00		A liquider	

OPÉRATIONS REPORTÉES

RECETTES

AR Prefecture
006-210600365-20240313-20240308DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

OPERATIONS		RECETTES TOTALES	REPORTS CRÉDITS 2023	REPORTS CRÉDITS 2024	CRÉDITS NOUVEAUX 2024	PRÉVISIONS 2024
OP 455-21	Rénovation Maison des Associations	127 254,93	142 880,00		A liquider	
OP 456-21	Rénovation piscine	92 223,00	156 000,00			97 700,00
OP 459-21	Voirie Communale 2021		127 869,00			127 869,00
OP 460-21	Intempéries Tempête Alex	19 358,40	220 112,00	200 753,60		200 000,00
OP 461-21	Rénovation place St Michel	8 073,00	50 000,00			
OP 462-21	Salle Multi-Usages et/ou Salle des fêtes					
OP 463-21	Travaux du Pont-Vieux		20 000,00			
OP 464-21	Véhicules Techniques	53 308,00	65 308,00			9 000,00
OP 465-21	Matériel Ecoles	0	13 442,00			

OPÉRATIONS REPORTÉES

RECETTES

AR Prefecture
006-210600365-20240313-20240308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

OPERATIONS		RECETTES TOTALES	REPORTS CRÉDITS 2023	REPORTS CRÉDITS 2024	CRÉDITS NOUVEAUX 2024	PRÉVISIONS 2024
OP 466-22	Parc Informatique	43 480,55	37 105,92	5 622,00		
OP 467-22	Voirie Communale 2022		66 000,00	66 000,00		66 500,00
OP 468-22	Travaux peinture Ecole	15 890,00	15 890,00			
OP 469-22	Travaux Cinema	4 800,00	1 967,00			
OP 470-22	Halle couverte		100 000,00			
OP 471-22	Local Office Tourisme	42 000,00	84 950,00	84 950,00		137 000,00
OP 472-22	Projet Agro-Tourisme (Pré St Gervais)	800 000,00	1 300 000,00	600 000,00		300 000,00
OP 473-22	Etudes "Petites villes de demain"		52 500,00	52 500,00		60 000,00

OPÉRATIONS REPORTÉES

DÉPENSES

AR Préfecture
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

OPERATIONS		RECETTES TOTALES	REPORTS CRÉDITS 2023	REPORTS CRÉDITS 2024	CRÉDITS NOUVEAUX 2024	PRÉVISIONS 2024
OP 474-23	Station-Service			2 000,00		150 000,00
OP 475-23	Aménagement Algeco Stade					10 000,00
OP 476-23	Bornes Escamotables					
OP 477-23	Voirie communale					66 500,00
OP 478-23	Sauvegarde Chapelle St Madelaine					55 160,00

OPÉRATIONS 2024

RECETTES

AR Préfecture
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

OPERATIONS		RECETTES TOTALES	REPORTS CRÉDITS 2023	REPORTS CRÉDITS 2024	CRÉDITS NOUVEAUX 2024	PRÉVISIONS 2024
OP 479-24	Buvette Place des Platanes				12 000,00	
OP 480-24	Voirie communale 2024				66 000,00	
OP 481-24	Aménagement Jardin d'Enfants				60 000,00	
OP 482-24	Bâtiment Montée Romains				50 000,00	

AR Prefecture
006-2?0600365-20?4031?-?0??12036?-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

LES 5 OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

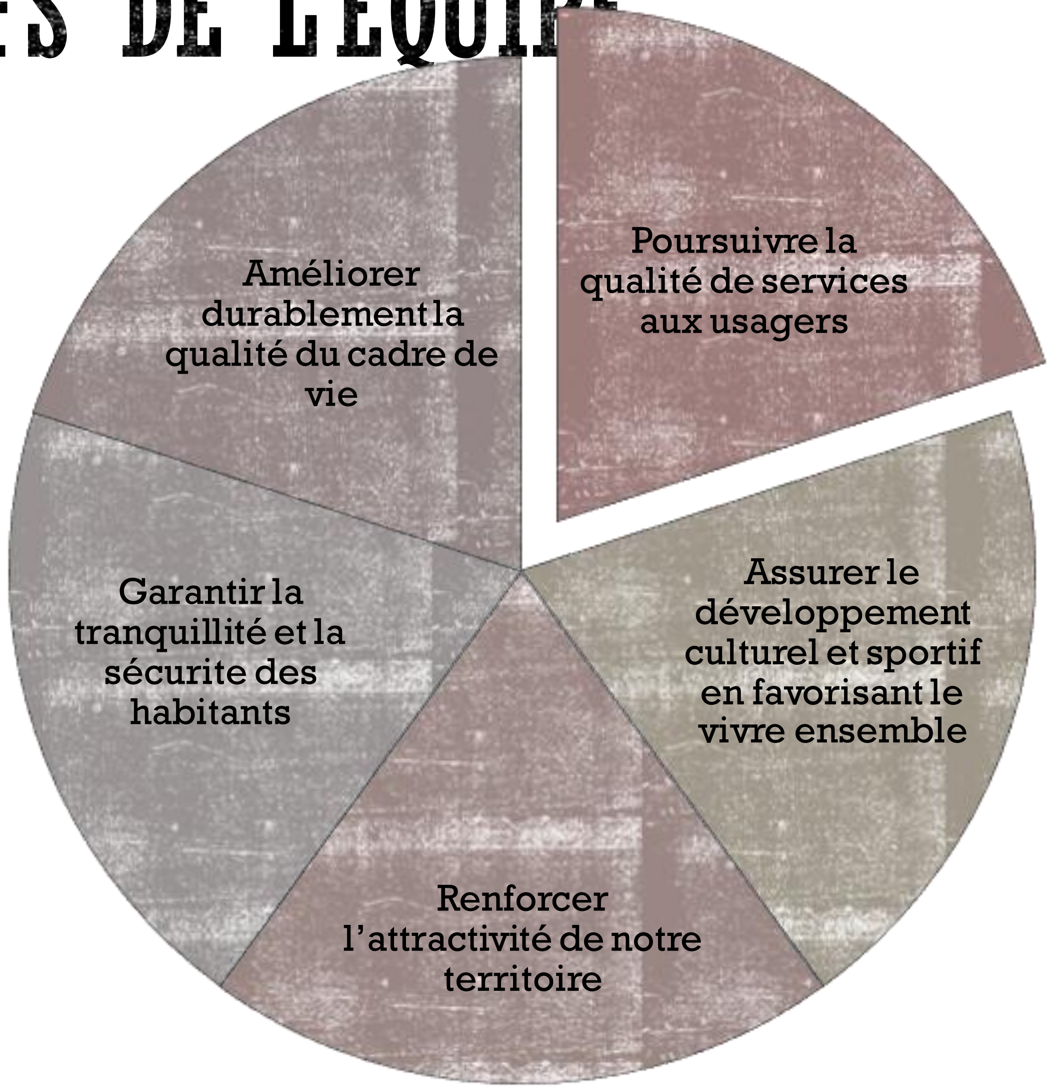

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

LA DETTE

- Plusieurs ratios permettent d'analyser la dette d'une collectivité. Cette analyse est importante et permet de mesurer le poids de la dette de la collectivité, à travers plusieurs indicateurs.

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

LA DETTE

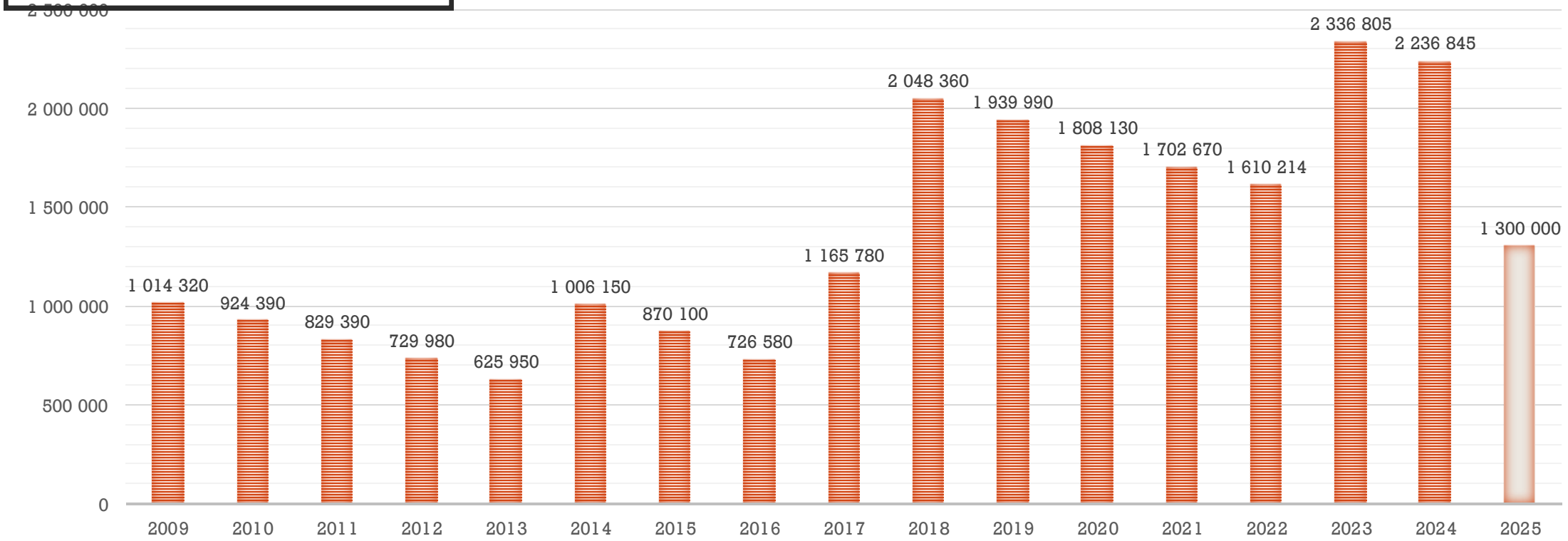

L'évolution de l'encours de la dette est plus que significative sur la période 2017-2023 et pour mieux cerner le problème, il faut mettre en perspective les données des exercices budgétaires 2009 à 2024 inclus.

Mais nous avons des emprunts qui courent sur des projets différés, ou bénéficiant de subventions supérieurs aux estimations, ce qui permettrait un remboursement partiel compte tenu d'une trésorerie excédentaire

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

Détails de la dette

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Taux	Capital restant dû
MALPERTUS	18/10/2013	400 000,00	3,85%	242 710 €
DIVERS INVESTISSEMENTS	27/05/2016	577 000,00	1,75%	442 366 €
Construction école maternelle	12/05/2017	1 000 000,00	1,62%	767 769 €
St Gervais	01/05/2023	800 000,00	2,62%	784 000 €

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

Encours de dette par habitant

Un endettement bien en deçà des moyennes nationales

Indicateur permettant d'effectuer des comparaisons de l'encours de dette, avec d'autres collectivités, ou encore avec la moyenne de la strate démographique de la collectivité

Encours de dette par habitant = encours total de la dette / population INSEE

Pour la commune, elle est à ce jour de :
2 236 845 €/ 3792 = **590 € par habitant** *(INSEE 2020)*

La moyenne des villes de 3500 à 5000 hbt est de 726 € par habitant (2022)

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Reçu le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024

Taux d'épargne brute

Il permet de mesurer la part de recette qui n'est pas absorbée par les dépenses de fonctionnement récurrentes. Un taux correct se situe entre 8 et 15%.

Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

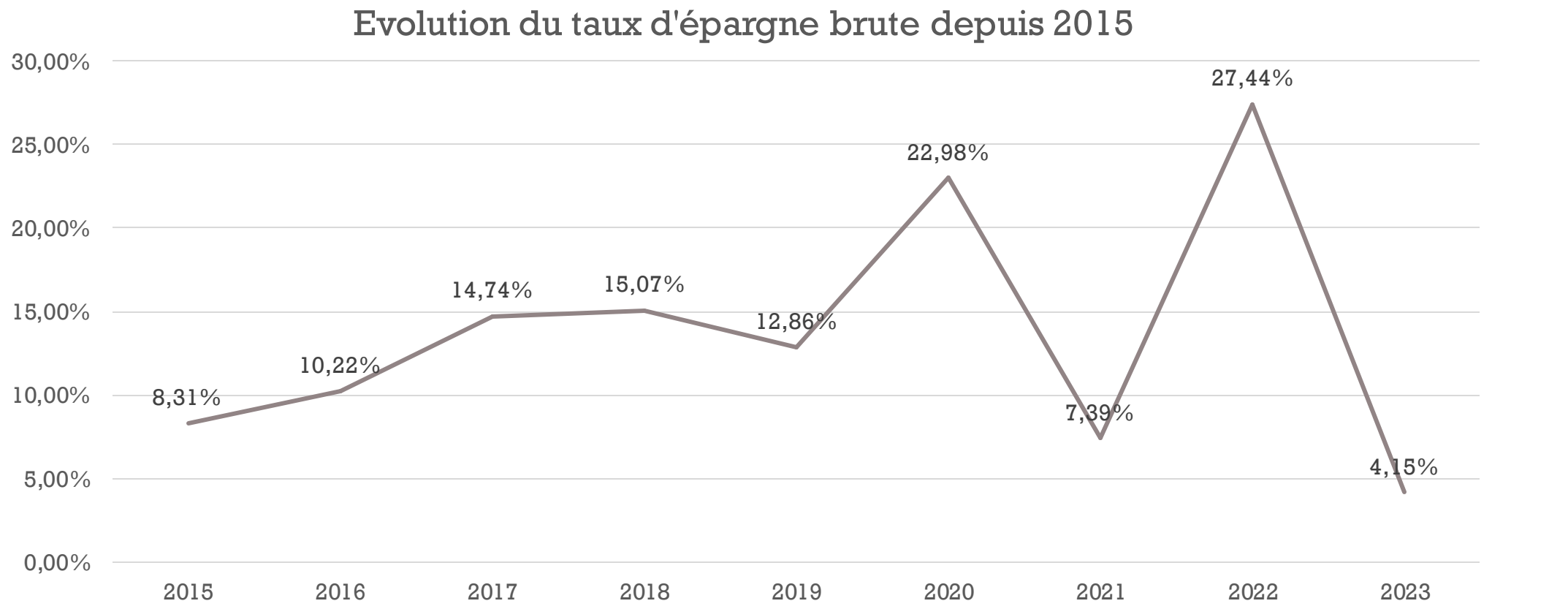

AR Prefecture
006-210601365-20240312-2024120308-DE
Publié le 14/03/2024

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette. La capacité de financement en 2023 est de 14,54 ans.

Une bonne gestion doit permettre de stabiliser ce ratio tout en maintenant un bon niveau d'investissement
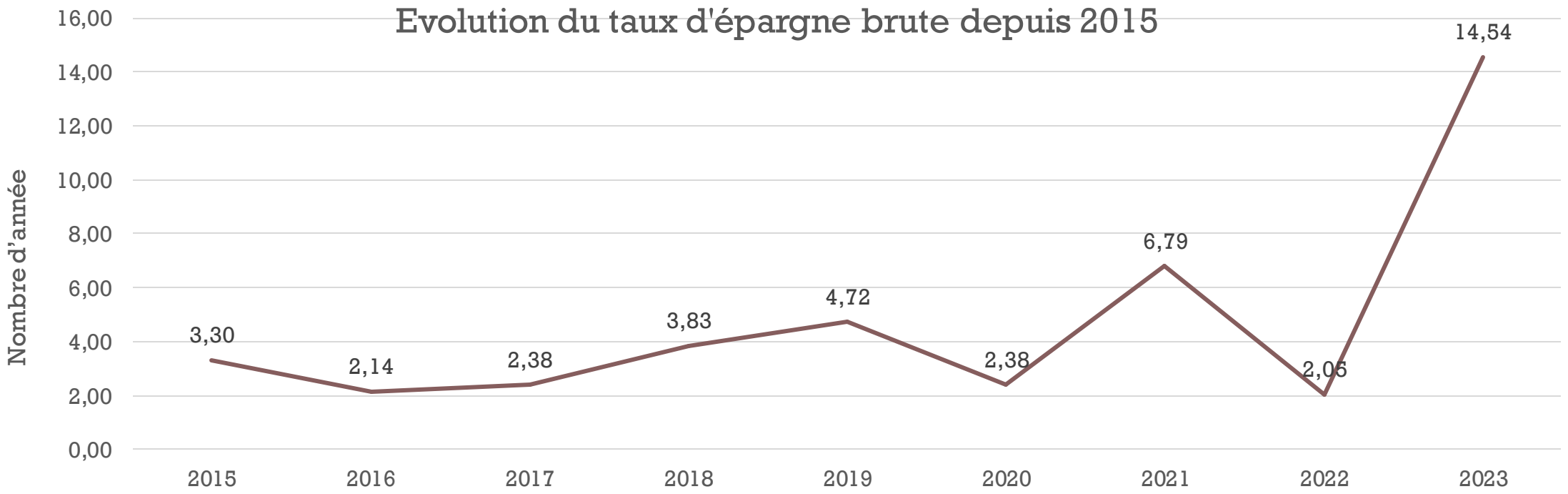
Capacité de désendettement = encours total de la dette / épargne brute